

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/069

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Carine DEVOYON, Karine CAROLA, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

Absents excusés : Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Evelyne SARRAZIN

Secrétaire de séance : Jean TELASCO.

Date de la convocation : 30/05/2024

AVENANT AU CONTRAT « BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE »

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

Dès 2016, la Région a décidé d'engager une nouvelle politique en faveur du développement et de l'attractivité des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » afin de contribuer au rééquilibrage territorial en accompagnant les communes jouant un rôle de centralité vis-à-vis de leur bassin de vie dans les territoires ruraux ou péri-urbains.

Pour la période 2018-2021, ce dispositif régional, déployé à l'échelle du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, a permis la contractualisation de 22 contrats pluriannuels Bourgs Centres Occitanie, dont Pézilla la Rivière, pour 26 communes éligibles.

Lors des Assemblées Plénières des 18 mars 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07) et du 16 décembre 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07), la Région a lancé une 2ème génération de Contrats Territoriaux pour la période 2022-2028 et a notamment décidé de poursuivre la politique régionale Bourgs Centres par voie d'avenant jusqu'en 2028.

Les Contrats Bourgs-Centres, sous-ensembles des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028, ont vocation à décliner dans chaque territoire l'ambition collective du Pacte Vert.

A ce titre, ils contribuent à :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial ;
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

A l'identique de la précédente contractualisation 2018-2021, les communes souhaitant poursuivre ou s'engager dans cette démarche sont invitées à se doter d'un projet de développement et de valorisation qui identifie les enjeux et fixe les objectifs spécifiques du Bourg Centre sur la période contractuelle 2022-2028. Ce projet se traduit par la mise en place d'un programme opérationnel pluriannuel spatialisé et phasé dans le temps.

Pouvant également être signé par d'autres partenaires souhaitant contribuer activement à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg-Centre, la mise en œuvre de l'avenant au Contrat Bourg Centre 2022-2028 s'effectue dans le respect du système de gouvernance, tel que décrit aux termes dudit avenant.

La Commune de Pézilla la Rivière disposant d'un Contrat Bourg Centre 2018-2021 a soumis son avenant 2022-2028 à la validation du Comité de Pilotage qui s'est réuni le 15 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

► **APPROUVE** l'avenant au Contrat « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » ci-annexé ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenants au contrat et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

Avenant – Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



Pézilla la Rivière



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales représenté par Hermeline MALHERBE, sa Présidente,

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, représentée par Robert VILA, son Président,

La Commune de Pézilla-la-Rivière, représentée par Jean-Paul BILLES, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération N° CP/2018-DEC/11.12 de la Commission Permanente du 07 décembre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Bourg-Centre de la Commune de Pézilla-la-Rivière

Vu la délibération N°CP/2023-12/12.05 de la Commission Permanente du 1^{er} décembre 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine pour la période 2022-2028

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Pézilla-la Rivière, approuvé le XX/XX/XX

Vu la délibération N° XXX du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole en date du 27 mai 2024

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales en date du XX/XX/XX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 31 mai 2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, approuvé par la Région le 07 décembre 2018 et par la commune, le 04 décembre 2018 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de l'Ecoparc Catalan (Baixas, Calce et Villeneuve la Rivière), les autres communes limitrophes (Corneilla la Rivière, Le Soler et Saint Feliu d'Avall) et la Ville centre (Perpignan)
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Pézilla-la-Rivière, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de Perpignan Méditerranée, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

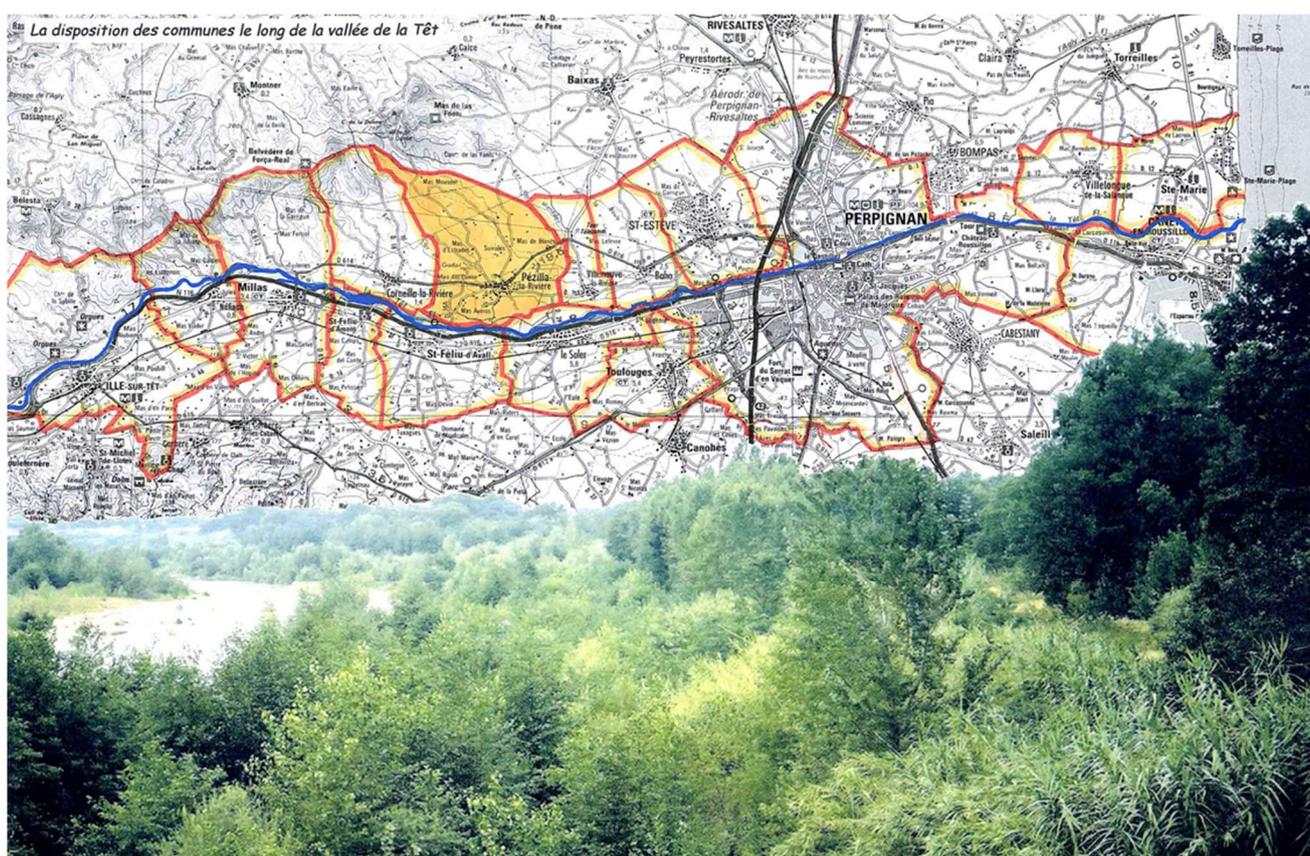
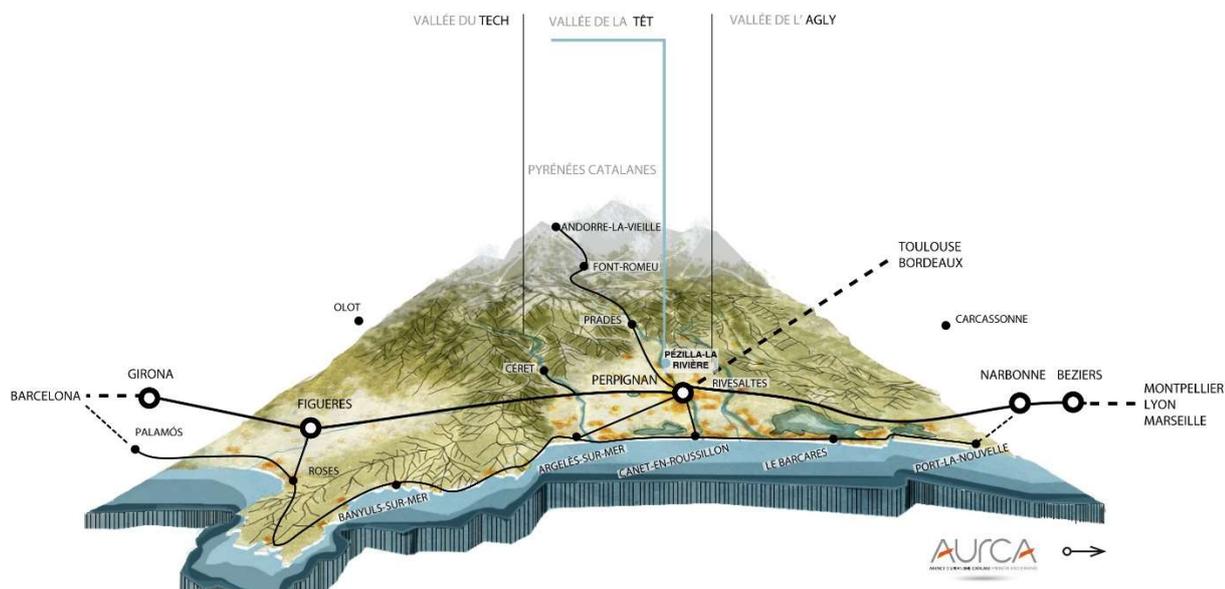
Article 2 : Contexte et enjeux

2.1 *Présentation de la Commune et de son territoire*

2.1.1 *Le territoire dans lequel s'inscrit le bourg-centre Pézillanais*

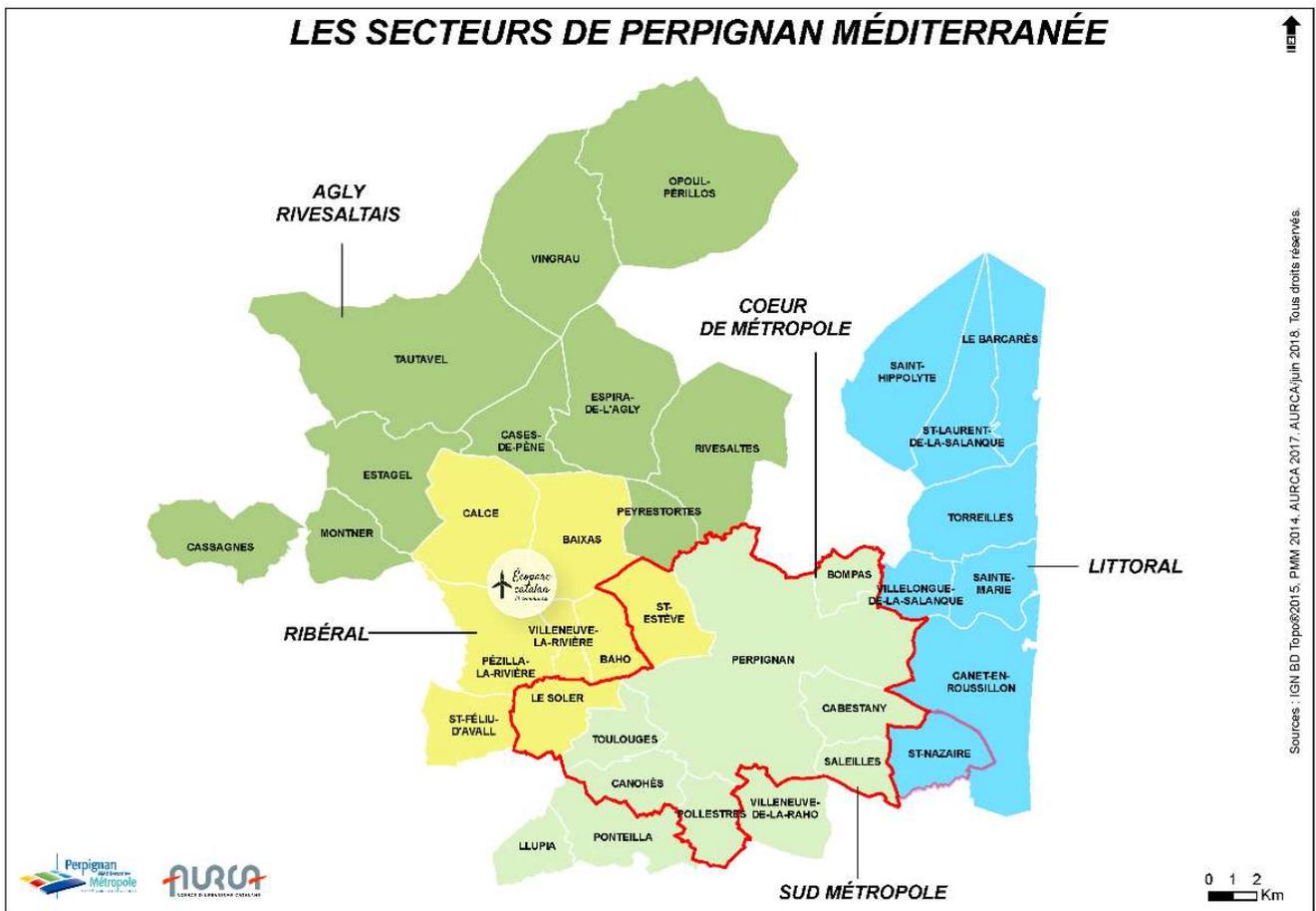
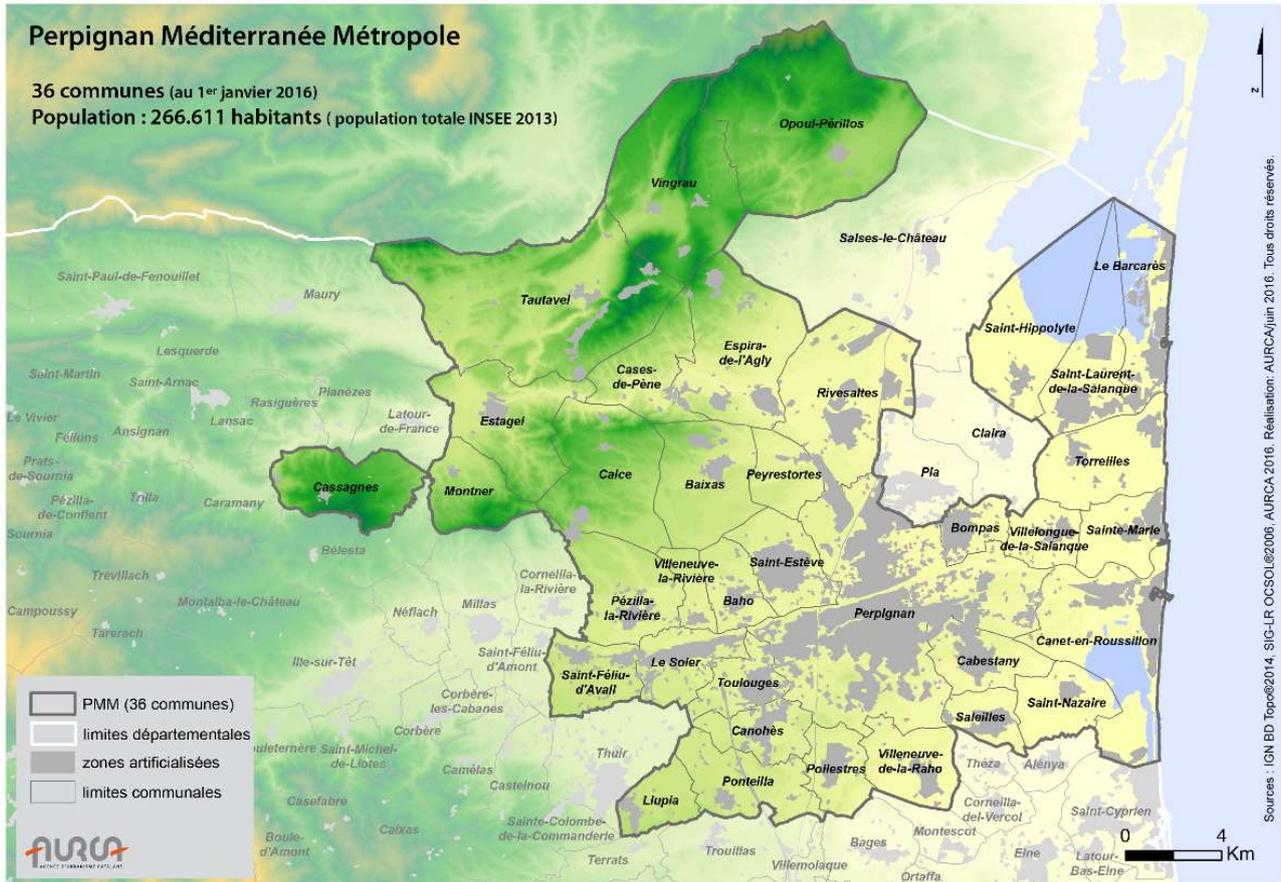
a) Socle géographique et paysager et éléments structurants

Pézilla-la-Rivière s'étend sur un territoire de 15,62 km², en rive gauche du fleuve côtier de la Têt qui parcourt le département des Pyrénées-Orientales d'Ouest en Est et qui a donné le nom à la microrégion géographique de la plaine du Roussillon, le Riberal, dans laquelle Pézilla-la-Rivière s'inscrit.



Carte de situation, extraite du Rapport de présentation du PLU de Pézilla-la-Rivière (2008)

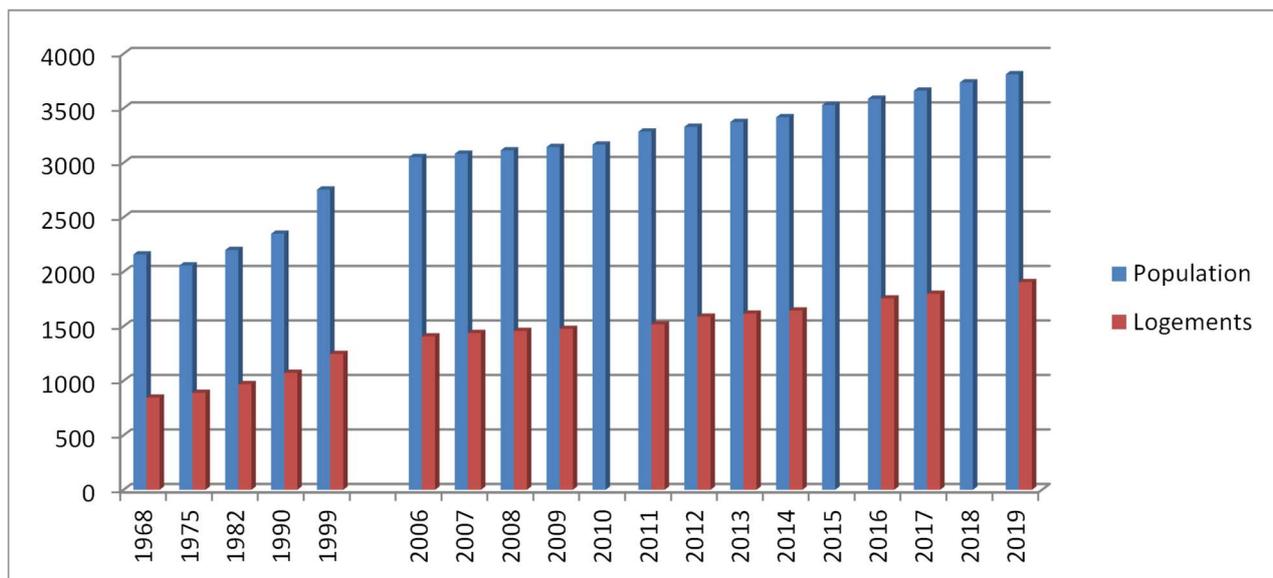
Pézilla-la-Rivière a intégré l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre « Perpignan Méditerranée Métropole » (Communauté urbaine PMM) qui a notamment prescrit l'élaboration de son PLU intercommunal tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains en décembre 2015. Commune située sur l'axe de la vallée de la Têt, Pézilla-la-Rivière fait partie du bassin de vie « Riberal » déterminé par le projet de territoire Terra Nostra, assumant une centralité dépassant les limites communautaires, sur un petit bassin de vie de proximité. La Commune est également identifiée comme « Pôle d'appui » au sein du projet de révision du SCoT.



2.1.2 La situation du bourg-centre de Pézilla-la-Rivière dans son bassin de vie :

Évolution de la population et principales caractéristiques démographiques

Pézilla-la-Rivière est une commune qui se développe de manière progressive et accueille 3 812 habitants en 2022 selon l'INSEE. Avec un taux de croissance annuel moyen à 1,2% entre 2007 et 2013 (source Filocom, MEDDE d'après Dgfi 2013), son dynamisme démographique s'apparente à celui constaté pour l'ensemble des communes périurbaines de Perpignan Méditerranée (+1,4%/an) et s'avère supérieur à celui relevé sur l'ensemble de la Communauté (+0,9%). Il est en retrait des taux observés sur certaines de ses communes voisines comme Baho et Le Soler qui atteignent les 1,8%/an. Ces 3 dernières années, la croissance est cependant supérieure à 2%/an en moyenne.

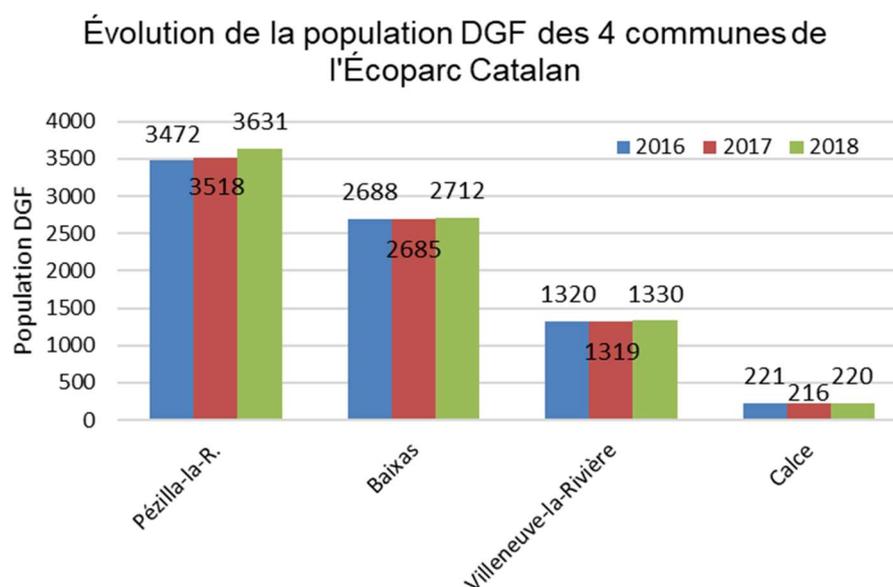


Evolution de la population et des logements à Pézilla-la-Rivière (source : INSEE)

Cette croissance de la population est à rapprocher de l'attractivité résidentielle du littoral méditerranéen en général et de la plaine du Roussillon en particulier, qui, couplée à la périurbanisation de Perpignan, et complétée par la mise en œuvre de la RN116 à 2x2 voies dans les années 1990, a accéléré le développement urbain de l'axe de la vallée de la Têt de Perpignan à Ille-sur-Têt, en passant par Le Soler et Pézilla-la-Rivière.

A Pézilla, ce mouvement de fond a été anticipé et accompagné par toute une série de politiques municipales favorisant l'identité villageoise (patrimoine, animations et événements, etc.), le vivre ensemble (actions sur le centre historique, ses espaces publics, ses commerces, ses logements ; politique volontariste de développement des logements locatifs sociaux ; etc.), les services aux habitants (équipements scolaires, culturels, de santé, transports en commun urbains, etc.).

Parmi les choix politiques stratégiques, la volonté de la Commune d'accueillir sur son territoire l'écoparc catalan avec 3 de ses Communes voisines (Baixas, Villeneuve de la Rivière et Calce) permet de bénéficier ainsi d'un dispositif économique lié aux retombées financières du parc éolien, avec pour but de développer les projets de territoires ; dans ce dispositif Pézilla-la-Rivière apparaît comme la principale commune en termes démographiques, aussi bien en numéraire qu'en dynamique de croissance.

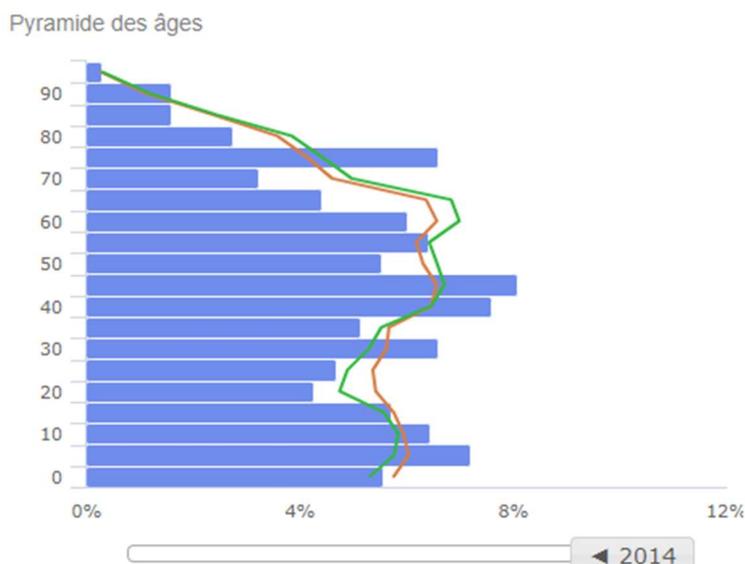


Une population relativement jeune, active, et composée de nombreuses familles

La répartition par tranche d'âge de la population de Pézilla-la-Rivière, laisse apparaître une structure démographique jeune, au regard de celle du territoire communautaire (Perpignan Méditerranée), du département des Pyrénées-Orientales ou de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Pézilla-la-Rivière accueille des familles avec enfants, comme en témoigne la part des moins de 20 ans et celle des 30-49 ans supérieures aux moyennes communautaires et départementales (données INSEE 2014). Ceci est corroboré par une taille moyenne des ménages importante. En 2013, la taille moyenne des ménages pézillanais est de 2,49 personnes, contre 2,13 personnes en moyenne à Perpignan Méditerranée, en lien notamment avec une représentativité notable des familles (40% des ménages pézillanais sont des familles, contre 34% à PMM). Par effet miroir, « seuls » 42% des ménages ont plus de 60 ans (PMM : 46%), statistique à rapprocher des 32% des ménages composés de personnes vivant seules (PMM : 40%).

Ces statistiques démographiques, qui témoignent du dynamisme de la commune, sont à mettre en parallèle de sa situation géographique, à proximité de Perpignan (10 minutes) via la 2x2 voies (RN116) mais dans un cadre rural entre vignes et maraîchage ; la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme permet de proposer des terrains constructibles pour les jeunes couples primo-accédants. Enfin, la qualité et la multiplicité des services (qui seront développés plus bas) contribue au dynamisme du village. Cette situation offre de bonnes perspectives d'avenir si la commune conserve le même niveau d'attractivité et maintient sa démographie.



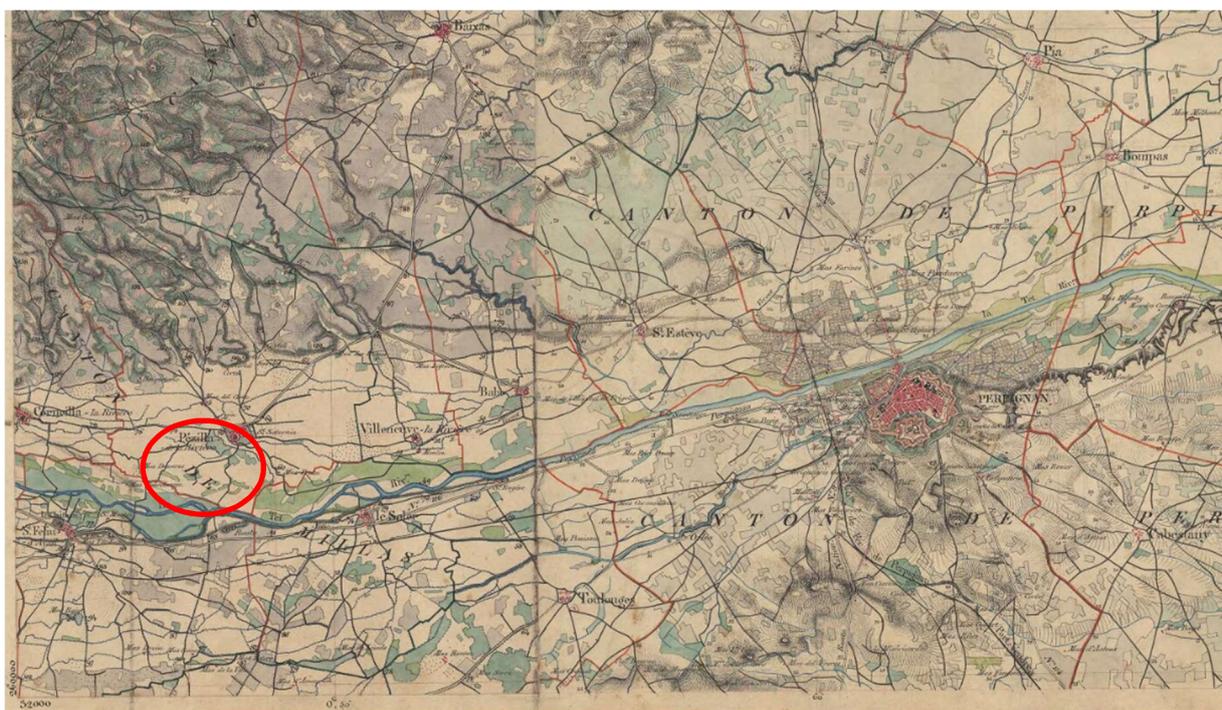
Pyramide des âges, dataau/t, Pézilla (histogrammes bleus), CU Perpignan Méditerranée Métropole (ligne orange), Département des Pyrénées-Orientales (ligne verte).

Une population active importante

Parmi les 2 274 habitants âgés de 15 à 59 ans, 1 736 sont des actifs (76.3%), dont 1 500 occupent un emploi (taux d'emploi de 66%). 10.4% sont chômeurs, 8,4% étudiants et 5% retraités. Ce taux d'actifs occupés est supérieur à celui relevé sur les territoires communautaire et départemental. Le taux de chômage est lui inférieur et atteste d'une bonne santé économique communale malgré la crise structurelle de l'agriculture méditerranéenne. Malgré tout, 20% des ménages sont en situation de pauvreté dans un contexte de marché immobilier tendu.

Principales caractéristiques socio-économiques.

- Une centralité historique du Riberal :



Extrait de la carte de l'état-major, 1866. Le centre ancien de Pézilla et ses 1546 hab. en 1881, bien plus développé que les communes de la première couronne de Perpignan.

Pézilla-la-Rivière est un bourg-centre agri-viticole historique. La commune s'établit à cheval sur la plaine alluviale de la Têt, et sur les contreforts du massif de Força Real. Ce site géographique a favorisé le développement d'une agriculture maraîchère et arboricole dans la partie fertile et irrigable, et le développement de la trilogie méditerranéenne (blé, aujourd'hui non cultivé, olivier en redéploiement, et très majoritairement vigne) sur les coteaux caillouteux du massif de Força Real incisés par les ravins de la Berne et des Gourgues. Pézilla est ainsi devenue le bourg historique du bas Riberal, avec une vieille ville actuelle plus étendue que celles de ses voisines aujourd'hui plus peuplées (Saint-Estève et Le Soler).

- **Une centralité en croissance :**

Pézilla-la-Rivière est un petit bourg-centre commercial pour un bassin de vie de proximité (Pézilla, Corneilla et Villeneuve). Le commerce de détail participe de la vitalité communale, et notamment de son cœur historique, grâce au maintien de nombreux commerces de proximité qui permettent d'offrir des produits locaux tout en favorisant les circuits courts, contribuant ainsi au dynamisme du cœur de ville.

Pézilla-la-Rivière a également su conserver et développer un tissu d'équipements rayonnants bien au-delà de son seul territoire communal. Cette orientation politique continue depuis les années 1990, qui a placé la centralité au cœur du projet de territoire communal, a permis une concentration de fonctions urbaines diversifiées dans la vieille ville (habitat, commerces, équipements, services, etc.).

En ce sens, la commune s'attache progressivement à offrir aux résidents et usagers des espaces publics accueillants et conviviaux (pavement, mobilier urbain, valorisation du patrimoine vernaculaire, végétalisation des façades, suppression du stationnement sur voirie par la création de poches au contact du centre-ancien, etc.).

En matière d'équipements, la médiathèque Ramon Llull, la Maison des services, le centre médical, le Centre culturel, la Casa Pau Berga destinée aux associations et à l'école de La Bressola, ou encore la nouvelle Mairie, favorisent la fréquentation de ce cœur de ville médiéval.

D'autres équipements, hors centre ancien, rayonnent au-delà des limites communales et participent de cette centralité en croissance : l'EHPAD, le centre sportif (Parc des sports, Halle des sports, Stade d'honneur Armel Costa), le Centre de secours (pompiers).

Évolutions et perspectives de développement.

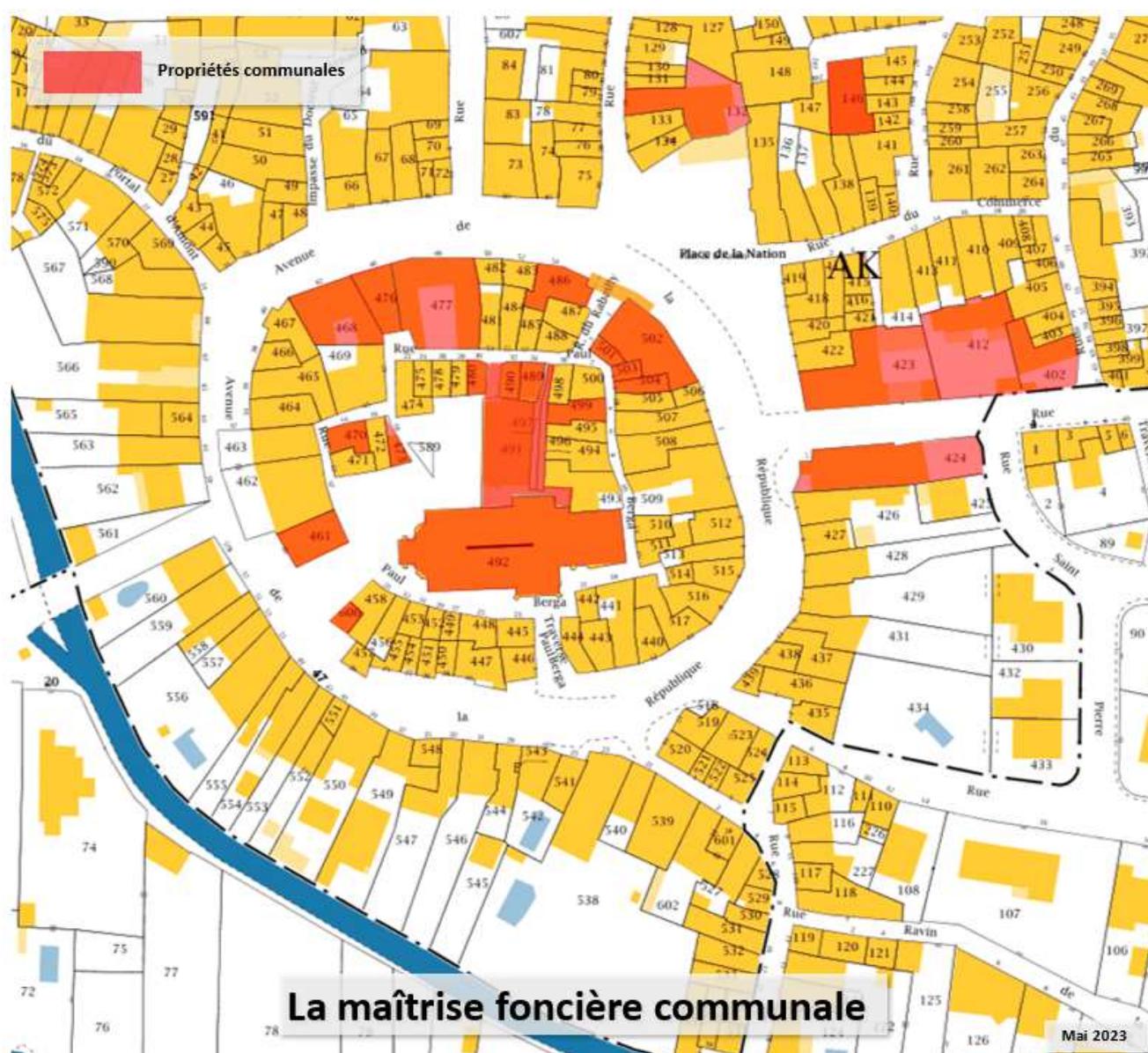
La commune souhaite poursuivre un développement raisonné, favorable à la préservation de l'identité villageoise communale, à son environnement, et à la poursuite nécessaire de la revitalisation de son centre ancien.

Pour ce faire, le **développement périphérique est limité**. Il se compose d'un savant dosage entre lotissements communaux et opérations privées, assortis de créations de logements locatifs sociaux, pour conserver un volume de logements favorable au desserrement et des prix du foncier attractifs pour les jeunes pézillanais et les primo-accédants. Le village compte ainsi 256 logements locatifs sociaux (LLS), quasi exclusivement construits ces 10 dernières années. Le renouvellement urbain est largement mobilisé, à l'instar de l'opération sur la cave coopérative désaffectée (61 logements, dont 35 LLS).

Ce développement limité est également souhaité pour **favoriser l'efficacité des dispositifs mis en œuvre pour revitaliser le centre ancien**. En ce sens, la commune poursuit son effort sur la maîtrise immobilière dans la cellera, partie la plus ancienne de son cœur de ville, pour y relancer une certaine dynamique résidentielle, commerciale et touristique.

La commune souhaite également **capitaliser sur deux de ses caractéristiques territoriales**. À savoir la valorisation du riche patrimoine communal autour de **la forme urbaine de son centre le plus ancien : une « Cellera »**. Pézilla offre l'exemple très clair et documenté (vestiges conservés, riche documentation historique, fouilles archéologiques menées) de la formation d'un village fortifié autour d'une cellera, espace de trente pas autour de l'église originelle devenu lieu de concentration des celliers et noyau d'une croissance urbaine en cercles concentriques autour de cet espace protégé. Cette forme urbaine a joué un rôle majeur dans la naissance et le développement de nombre de villages du Roussillon.

À savoir ensuite, la présence plus récente, sur le Nord du territoire communal, d'une partie du **parc éolien « Éco-parc Catalan »** ; cet ensemble éolien a permis l'émergence d'un projet de territoire sur les communes concernées avec des retombées économiques fléchées sur des opérations ciblées qui s'insèrent pleinement dans le dispositif régional « bourgs-centres ». Ce parc éolien est susceptible d'enclencher une communication positive autour des énergies renouvelables et de la transition énergétique en partenariat avec Baixas, Villeneuve-de-la-Rivière et Calce- PMM s'étant fixé l'objectif de devenir un territoire à énergie positive « TE-POS » à horizon 2050 désormais en articulation avec l'objectif régional « RE-POS ».



Bâtiments communaux dans le centre ancien

2.1.3 Présentation des principales caractéristiques du bourg-centre dans les domaines suivants :

a) Le cadre de vie :

Entre mer et montagne, plaine alluviale et coteaux, Pézilla-la-Rivière jouit d'un cadre de vie diversifié. Le plateau viticole du Nord fait face aux rives maraichères de la Têt. Son centre ancien médiéval, entièrement rénové, abrite de nombreux commerces et services. L'urbanisation s'est étendue de manière concentrique en conservant une unité architecturale.

b) L'activité économique (dont touristique) :

L'indicateur de concentration d'emploi, égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, atteste d'un caractère plutôt résidentiel de la commune (indice inférieur à 100, 34 emplois pour 100 actifs résidant à Pézilla). Perpignan (187,1) étant la commune productive (indice>100) du Roussillon et du département.

En matière d'activités productives, l'agriculture recule mais conserve un rôle déterminant dans le paysage économique communal.

Les emplois dans le secteur industriel restent stables, mais à un niveau très bas (8 entreprises, 39 emplois). Malgré la crise amorcée en 2008, le secteur de la construction a bien résisté (37 entreprises, 71 emplois).

Les secteurs des commerces et services (+43 emplois entre 2009 et 2014) et de l'administration, enseignement, santé, action sociale (+68 emplois), tous en lien avec l'économie présentielle, tirent leurs épingles du jeu.

Le portrait-type des entreprises créées est une entreprise individuelle majoritairement tournée vers les services aux entreprises ou aux particuliers.

La stratégie communale, appuyée :

- sur la revitalisation de son cœur de ville et la valorisation de sa cellera, notamment avec un centre d'interprétation des celleres du Roussillon, des chambres d'hôtes et le développement de l'artisanat d'art (potière, atelier de vitraux, luthier, tisserand, peintre sur meuble...) au sein des propriétés communales.
- sur l'Écoparc Catalan (et son projet d'amphithéâtre) et d'itinéraire de découverte des ENR
- et sur « ES Têt », projet structurant d'appropriation et de valorisation des berges de la Têt porté par l'intercommunalité

visé à développer l'activité touristique d'arrière-pays en lien avec la clientèle saisonnière estivale et la population en place du cœur de métropole.

Pézilla possède de nombreux commerce de proximité (2 boucheries, 2 épicerie, 2 boulangeries, 2 pizzérias, 1 bar/restaurant, 1 tabac/presse, 3 épicerie/primeurs...), des services (coiffeurs, architectes, garagistes, fleuristes, auto-école, banque, caveaux...) ainsi que des artisans (feronniers, carreleurs, paysagistes, maçons, peintres).

Si le secteur agricole a largement subi la crise de ces dernières années, la viticulture au Nord et le maraîchage au Sud sont toujours présents avec plusieurs dizaines d'exploitants agricoles installés sur la Commune.

c) L'habitat :

Au 1er janvier 2022 (source INSEE), la commune compte 1905 logements, dont 84.5% de résidences principales (PMM : 74%). Ce parc de résidences principales compte pour 84.7% de maisons (PMM : 52%), et pour 28.4% de petits logements de moins de 54 m² (T1 à T3). La majorité du parc est confortable bien que l'on compte 8% de logements dont l'état est estimé dégradé voire indigne. Près de 40% des résidences principales ont été construites avant la première réglementation thermique de 1974.

Si l'on analyse le profil des résidences principales construites entre 2007 et 2013, 58% sont des maisons (PMM : 50%), 68% des T4 ou plus (PMM : 50%), 51% en location privée et sociale (PMM : 59%). Le profil des nouveaux emménagés se compose majoritairement de jeunes ménages de moins de 40 ans (46% ; PMM : 42%), pour 2/3 des familles (PMM : 56%), et pour 2/3 des ménages non-imposables (PMM : 1/2).

Au 1er janvier 2022, 256 logements composent le patrimoine des bailleurs sociaux. La commune atteindra prochainement un taux de 13% alors qu'elle vient seulement de franchir la barre des 3 500 habitants. La mutualisation et solidarité à échelle intercommunale, avec les communes SRU-DALO et carencées, a permis ce résultat d'ores et déjà conséquent.

d) L'offre de services à la population :

Pézilla-la-Rivière offre des services publics de qualité, comme des écoles primaires et élémentaires entièrement renouvelées, une nouvelle médiathèque, des structures communales (centre culturel, halle des sports, parc des sports...) au service des associations et des habitants, un point-jeune, des aires de jeux, de détente et de pique-nique.

Un centre médical a été créé il y a 6 ans, rassemblant la majorité des professionnels (médecins, kinésithérapeute, dentistes, podologue, sage-femme, infirmières) en plus de ceux répartis sur le village (pharmacie, ostéopathe, orthophoniste...).

e) La mobilité :

Pézilla-la-Rivière est structurée au Nord de son centre-ancien par la RD614, l'axe de la rive Nord de la Têt, sur laquelle viennent se piquer toute une série de routes départementales qui interconnectent les communes du Ribéral entre elles.

Pézilla est également un carrefour, entre Vallée de la Têt et Vallée de l'Agly, via la RD1 et le Col de la Dona (barreau routier RN116-RD117 par Pézilla et Estagel).

Pézilla jouit d'un accès privilégié à la RN116, axe majeur d'accès à Perpignan pour la vallée de la Têt configurée en 2x2 voies d'Ille à Perpignan (diffuseur partagé avec Saint-Feliu-d'Avall).

Une stratégie de concentration du stationnement en poches dans le centre ancien, assortie d'interdictions du stationnement dans les rues et d'une signalétique piétonne efficace (temps de parcours), garantissent l'émergence progressive d'un centre-ville apaisé et d'un cadre de vie amélioré.

En matière de transports en commun, Pézilla se situe dans le ressort territorial de l'Autorité organisatrice des mobilités qu'est PMM. Pézilla bénéficie ainsi d'une desserte en bus urbain depuis et vers Perpignan, en passant par Saint-Estève et le Nord Ribéral (ligne 17). Élément important quand l'on sait que 78,5% des actifs occupés travaillent dans une autre commune (majoritairement Perpignan).

Pézilla est l'une des douze communes concernées par le projet communautaire de préservation et valorisation des berges de la Têt. Dans ce cadre, une voie verte cyclable à des fins principales de loisirs, tourisme et découverte du territoire structurera une épine dorsale favorable aux modes actifs. Une porte d'accès à la commune de Pézilla sera aménagée et permettra à cette infrastructure de compléter l'offre à destination des modes doux.

f) Les activités culturelles et de loisirs :

L'association « Fêtes et Culture » organise traditionnellement la majorité des grandes festivités du village : ouillade, castanyade, Musicals del Revelli, festa Major, carnaval...

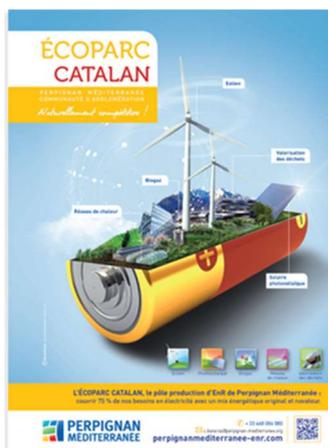
Des concerts gratuits sont également organisés en collaboration avec le conservatoire à rayonnement régional de Perpignan Méditerranée Métropole.

La médiathèque participe aussi à la vie culturelle avec, en plus des ateliers (lecture, illustration, dessin, cuisine, informatique...), des spectacles, des conférences, des projections en plein air, le festival les Cultur'ruelles et la fête de la jeunesse.

g) La transition écologique et énergétique :

La commune de Pézilla prend activement part aux stratégies communautaires développées par Perpignan Méditerranée en la matière, sur la base de l'Agenda21 Local France et son programme de 112 actions (dont 30 qualifiées de « phares ») qui intègre le Plan Climat Air Énergie Territorial en faveur de la transition énergétique. La commune de Pézilla, accompagnée par PMM (3 sessions consécutives), est l'une des cinq communes qui a voté et mis en œuvre ce programme d'actions Agenda21.

En parallèle, Pézilla est l'une des quatre communes supports du parc éolien de l'Écoparc catalan (35 mâts). Pour marquer cette dynamique communale, une smartflower alimentant en électricité l'Hôtel de ville a été installée dans les jardins de ce dernier. Un véhicule électrique vient également compléter la flotte automobile communale.



L'Écoparc Catalan vu depuis le massif de Força Real.



Extrait du Plan-pilote du projet Es Têt (février 2017).

⇒ **Présentation de la commune et de son territoire : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1^{ère} génération.**

Atouts :	Faiblesses :
<p>Une centralité historique du Riberal, en croissance, qui rayonne sur un petit bassin de vie qui dépasse les strictes limites communautaires, qui s'appuie sur une offre en équipements et services conséquente, qui bénéficie d'une vie associative importante et d'évènements et de festivités pour tous les goûts et qui marquent l'année</p> <p>Une stratégie communale claire et suivie depuis la fin des années 1980</p> <p>Les espaces publics du centre ancien progressivement rénovés</p> <p>Des identités villageoises et catalanes entretenues et cultivées de par le patrimoine matériel et immatériel communal et la stratégie suivie de développement urbain raisonné</p>	<p>Un développement urbain et démographique très fort, face à des infrastructures et des équipements publics vieillissants</p> <p>Un centre ancien pas encore réinvesti au niveau de l'habitat malgré des espaces publics rénovés</p>

<p>Un fort niveau d’accessibilité routière (accès direct RN116, point de passage inter-vallées Têt-Agly, axe rive Nord de la Têt), et une bonne desserte en transports urbains (ligne 14 du Réseau Sankéo)</p> <p>Une forte intégration aux stratégies et politiques communautaires, notamment en lien avec l’habitat et les solidarités (production volontaire de LLS), et le développement durable (transition énergétique).</p> <p>Des investissements et une mutualisation du travail entre les communes voisines du Riberal en place depuis plusieurs années</p> <p>La présence du fleuve « La Têt » et de ses berges</p> <p>Une plaine alluvionnaire très fertile dotée d’un réseau d’irrigation gravitaire remarquable</p> <p>Secteur classé à fort potentiel agricole dans le SCoT Plaine du Roussillon</p> <p>Une filière viticole historique et de qualité qui continue de marquer de son empreinte l’identité pézillanaise</p> <p>La présence de l’Eco-parc catalan (4 communes partenaires) : territoire d’implantation d’un ensemble de dispositifs de production d’ENR (éolien – photovoltaïque - valorisation déchets)</p> <p>Une forte insertion dans l’écrin paysager que constitue le piémont et massif de Força Real, sentinelle de la plaine du Roussillon</p>	<p>Un secteur économique bloqué par l’inondabilité du territoire</p> <p>Une forte déprise agricole due à une crise de l’agriculture méditerranéenne durable</p> <p>Un tourisme d’arrière-pays quasi inexistant</p>
<p>Opportunités :</p>	<p>Menaces :</p>
<p>Patrimoine bâti communal conséquent dans le centre ancien</p> <p>Forme urbaine singulière de la Cellera, objet de recherches sur la naissance et le développement originel des villages en Roussillon (Xème-XVème siècles) – Vestiges médiévaux</p> <p>Patrimoine de l’arrière-pays roussillonnais : tourisme durable d’arrière-pays à consolider sur la base de la grande porte d’entrée littorale au Roussillon et au département (stratégie communautaire de création de chaînes de valeurs)</p> <p>Territoire fort de ses énergies renouvelables</p> <p>Un terroir agricole et viticole de qualité : une filière agri-viticole méditerranéenne à conforter (irrigation,</p>	<p>Perte d’identité si développement urbain futur non maîtrisé</p> <p>Déprise agricole : nombreux terrains en friches – Risque incendie</p> <p>Une centralité de proximité à renforcer pour répondre aux attentes et besoins des habitants du Riberal dans un phénomène global de métropolisation de la plaine du Roussillon</p>

<p>tourisme, etc...) avec l'arrivée prochaine (en 2023) d'un réseau d'irrigation pour les vignes.</p> <p>Projet communautaire structurant « Es Têt » :</p> <ul style="list-style-type: none">- préserver et valoriser le fleuve- conforter la trame verte et bleue roussillonnaise- permettre l'appropriation du fleuve et ses enjeux (rechargement sédimentaire, faune et flore, risque inondation, etc.) par les habitants- drainer le tourisme balnéaire vers l'arrière-pays- Créer une accessibilité cyclable depuis des « Portes » communales aménagées (22km de voie verte de St-Feliu-d'Avall à l'embouchure de la Têt à Canet-en-Roussillon en passant par Perpignan, couplés à une amélioration des passages rive Nord-rive Sud)	
---	--

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Pézilla-la-Rivière connaît un développement démographique important depuis 10 ans, qui s'est encore accentué ces 5 dernières années (+400 habitants, +261 logements) mais qui devrait se stabiliser d'ici la fin de la décennie du fait de l'inondabilité principalement, qui restreint les droits à bâtir, mais également de la loi ZAN. Le PLUi-D, actuellement en cours d'élaboration, déterminera le potentiel démographique sur les 15 prochaines années, sans toutefois dépasser les 4500 habitants. Dans le même temps, son rôle de centralité dans cette zone Ribéral Ouest de la plaine du Roussillon s'est fortement accru (les équipements partagés en terme de culture – médiathèque- ou sportif -parc des sports- en témoignent). Le projet communal à l'horizon de 10-15 ans entre dans les objectifs énoncés par la Région dans l'élaboration de son SRADDET. Il s'inscrit dans les trois projets concentriques : le projet de l'Ecoparc catalan, le projet « Terra Nostra » de la communauté urbaine et le pacte vert de la Région Occitanie.

Il s'agit d'abord de rééquilibrer le territoire avec des services et équipements publics de proximité. Cet objectif doit être décliné en priorisant autant que possible la revitalisation des centres anciens souvent délaissés et en consolidant le rôle de centralité de Pézilla-la-Rivière, dynamique reconnue par le SCOT « Plaine du Roussillon » qui, dans le cadre de son diagnostic de territoire, a identifié la commune comme pôle d'appui pour les communes du Ribéral.

Face aux difficultés de l'agriculture qui affectent depuis longtemps la plaine du Roussillon, tempérées avec l'arrivée récente d'un réseau d'irrigation sous pression du territoire viticole, il s'agit à moyen et long terme de basculer vers une économie circulaire économe en énergie, en diversifiant l'économie locale via 2 axes : le tourisme d'arrière-pays dans le Roussillon des vallées, et les énergies renouvelables.

Il y a une volonté forte de la Commune de s'inscrire dans cette démarche de découverte de l'arrière-pays. La plaine du Roussillon recèle une grande richesse paysagère et patrimoniale. Elle bénéficie d'une situation géographique favorable avec un climat méditerranéen, une proximité immédiate à la mer, à la montagne, qui sont autant de facteurs d'attractivité.

Consciente de ces nombreux atouts et des grandes potentialités de notre territoire, la Commune a déjà orienté depuis plusieurs années ses réflexions vers cette attractivité touristique et le développement du tourisme d'arrière-pays. Après avoir acquis, souvent par voie de préemption, des immeubles dans le centre ancien, il s'agit à présent de remettre de l'activité au travers de services et d'artisanat d'art sur ces propriétés foncières communales.

Il s'agit aussi de mettre en œuvre un urbanisme durable en revitalisant le centre historique avec une part d'habitat, d'activités, et d'enrichir les services à la population. Cette politique s'inscrit dans la démarche de sobriété foncière déclinée notamment dans les documents de planification foncière (SCoT PR et PLUi-D PMM) et en compatibilité avec la loi climat et résilience d'août 2021.

Enfin, dans tous nos projets, il est essentiel de prendre en compte les composantes environnementales notamment la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments, point commun à tous les projets (avec par exemple le choix de bâtiments à énergie positive pour tous les nouveaux projets de construction).

Le projet communal est donc en totale cohérence avec les grandes orientations de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert, des structures intercommunales, départementales et régionales dont les objectifs à moyen et long terme semblent converger aujourd'hui.

ENJEU 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Axe 1/ Développer le projet territorial et économique d'excellence en appui sur l'Ecoparc Catalan afin d'anticiper les filières de demain et créer de l'emploi diversifié à forte valeur ajoutée

L'économie de ce territoire était basée quasiment en totalité sur l'activité agricole (maraîchère – viticole – arboricole). Cette économie a été fortement mise à mal depuis plusieurs décennies et la crise de l'agriculture méditerranéenne a touché de plein fouet le territoire.

La communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) a, dès 2015, affiché l'ambition de devenir un territoire à énergie positive. C'est dans ce cadre-là que le projet éolien, sur les terrasses des 4 villages (Baixas, Calce, Villeneuve-La-Rivière et Pézilla-La-Rivière) a vu le jour.

Une partie des retombées financières de cet ensemble éolien terrestre (un des plus importants de France) est destinée à bâtir un projet de développement local sur le territoire des quatre communes : l'Ecoparc Catalan.

Il s'agit donc maintenant de mettre en place des activités économiques alternatives.

L'une d'entre elles est de créer une offre touristique d'arrière-pays innovante et originale basée sur le potentiel environnemental, patrimonial et gastronomique, avec notamment une maison des énergies renouvelables (projet qui nécessite d'être réétudié compte-tenu de l'évolution de la prise en compte du risque inondation), un centre d'interprétation des celleres et un restaurant & chambres d'hôtes.

Axe 2/ Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics – faire des communes des acteurs clés de la transition énergétique

Depuis de nombreuses années, la commune mène une politique volontariste de rénovation énergétique de son patrimoine bâti. Les écoles élémentaires et maternelles, le centre culturel et la halle des sports ont été successivement rénovés. Dans un contexte énergétique tendu, l'efficacité et la sobriété énergétiques sont essentielles. Elles passent par des bâtiments économes en énergies, bâtis en rénovation pour limiter l'impact carbone issu des matériaux, et dans le cœur de ville pour être facilement accessibles et réduire les émissions de CO2 engendrés par les déplacements induits. Un programme de développement du photovoltaïque, avec actuellement la Smartflower alimentant la Mairie et une toiture photovoltaïque sur le centre Technique Municipal, va être complété par d'autres projets sur des bâtiments neufs (salle de convivialité, salle polyvalente d'activités jeunesse), existants ou à réhabiliter (maison des EnR) avec également des parkings équipés d'ombrières photovoltaïques ; l'objectif étant d'atteindre un parc immobilier à énergie positive conséquent.

ENJEU 2 : Utiliser durablement les ressources naturelles

Axe 3/ Maintenir de l'agriculture dans les espaces urbains et périurbains

Face à la consommation des terres agricoles et aux prix croissants du terrain à bâtir, la pression foncière sur les propriétaires est de plus en plus forte. L'interaction entre rurbains et agriculteurs engendre également des frictions qui poussent certains exploitants à délaisser leurs parcelles, jadis isolées, devenues limitrophes du village. La déprise agricole engendre un abandon des cultures par les héritiers, qui spéculent sur le devenir de leur foncier, quand bien même le PLU actuel n'offre aucune possibilité d'urbanisation et que le futur PLUI-D, en cours d'élaboration, proposera moins de surfaces à urbaniser afin d'être en conformité avec les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Du fait du flou actuel sur les documents de planification urbaine en cours (SCoT PR et PLUI-D PMM) et donc de l'évolution éventuelle du droit des sols, les friches périurbaines continuent de progresser, ce qui accroît fortement le risque d'incendie aux abords des zones habitées. Face à ce constat, une utilisation des terres agricoles (via des jardins familiaux ou des jardins potagers vivriers) en bordure des zones urbaines par les urbains eux-mêmes offre une opportunité de protéger durablement les espaces agricoles, mais également d'offrir à des familles en difficultés financières l'opportunité de pouvoir développer des cultures vivrières. L'urgence climatique est une réalité – Il faut vite adapter nos territoires, préserver notre environnement immédiat – Les jardins familiaux ou partagés s'inscrivent dans cette logique. Il nous faut tendre vers une agriculture créatrice et gestionnaire des paysages qui permet une culture jardinée et soignée.

ENJEU 3 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Axe 4/ Mailler le territoire en équipements et services de proximité

L'attractivité d'un territoire passe avant tout par les services qu'il propose à sa population. La désertification de certains territoires est en partie due à ce phénomène qui s'auto-alimente. Depuis une décennie, la municipalité a adapté la taille de ses services publics à sa démographie croissante afin de garantir des services publics (écoles, médiathèque, aire de sports et de loisirs...) de qualité. Les zones urbanisables du Plan Local d'Urbanisme se raréfiant, entraînant de fait un accroissement moindre de la population municipale, les prochaines années seront l'occasion de proposer de nouveaux équipements et services à destination de l'ensemble des pézillanais (extension de la médiathèque « Ramon Llull ») au cœur même de la cellera, des plus jeunes (maison de la petite enfance, salle polyvalente, city-stade) aux plus âgés (foyer des aînés).

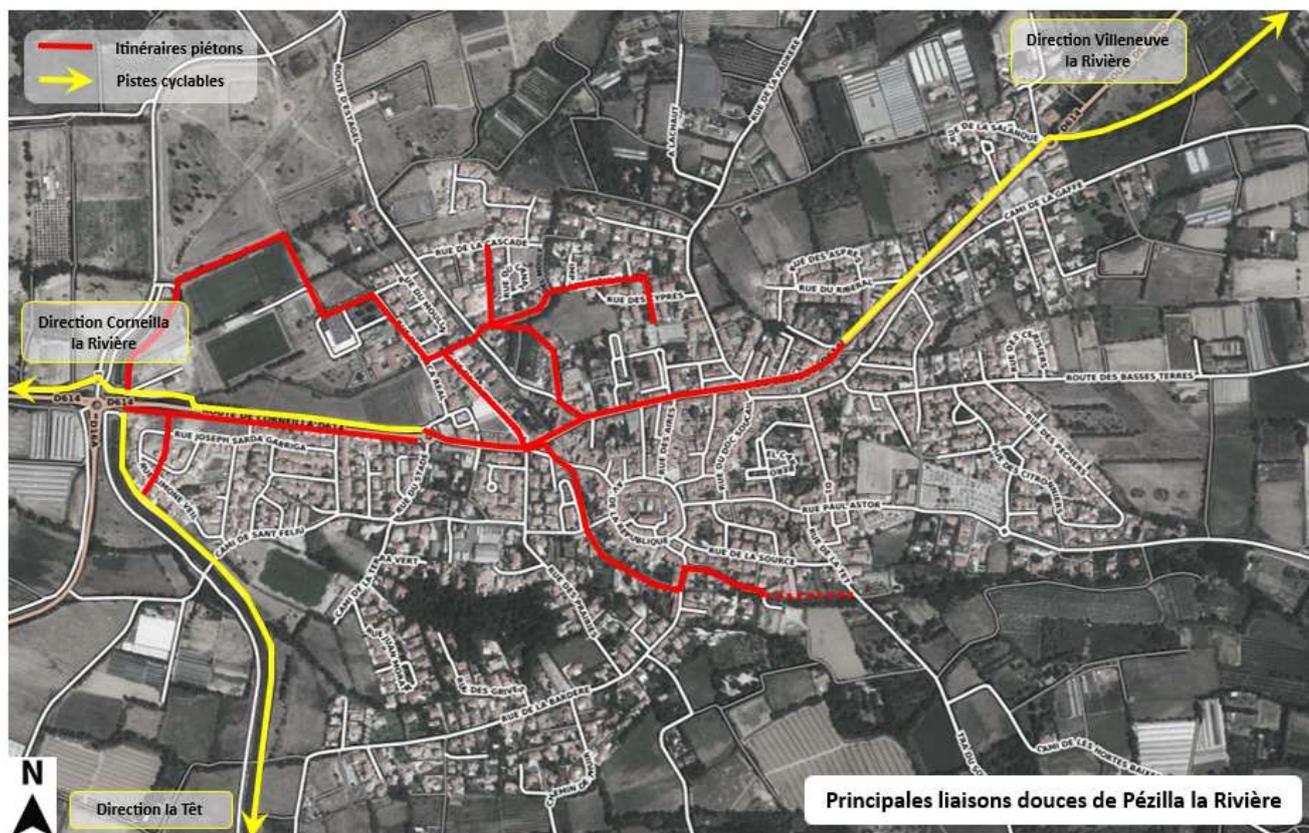
Axe 5/ Requalifier et redynamiser le village

Ayant fait le constat, depuis les années 90, d'un abandon progressif de l'habitat en centre ancien au profit de la périphérie, ce qui entraînait une dégradation du patrimoine bâti, la commune a mis en œuvre une politique volontariste dans le centre ancien, et développe actuellement l'installation d'artisans et métiers d'arts (potière, atelier de vitraux, luthier, tisserand, peintre sur meuble...) au sein des propriétés communales. Ces actions en faveur de l'installation d'artisans d'art constituent un axe fort du projet communal, permettant à la fois de revitaliser le centre historique, développer de nouvelles activités et enrichir les services à la population.

A ce jour, l'intervention publique s'est effectuée sur cinq volets :

1. Acquisition d'immeubles pour maîtriser le foncier en plein cœur de ville
2. Implantation de services publics (médiathèque, Poste, centre médical, aire de loisirs, école)
3. Création de zones de stationnement (trois parkings – 400 places) situées à moins de 5 mn de marche du centre-ville

4. Amélioration des espaces publics (enfouissement des réseaux, rénovation des voiries et trottoirs, végétalisation, création de parkings...) afin d'améliorer encore une certaine qualité du cadre de vie
5. Développement des mobilités douces, avec la création :
 - de voies dédiées piétons-vélos inter-quartiers pour réduire les distances et encourager les déplacements doux (connexion Est-Ouest et Nord-Sud entre les équipements de loisirs)
 - de pistes cyclables intercommunales pour offrir une alternative concrète à la voiture (connexions vers Corneilla la Rivière à l'Ouest, Villeneuve la Rivière à l'Est)
 - d'une liaison avec le projet Es Têt, grand projet structurant du territoire porté par la communauté urbaine, via la pacification piétonne de la dérivation de la Berne pour les piétons et les vélos



Ces actions ont déjà entraîné une amorce de retour de résidents et suscité une réappropriation des lieux par l'ensemble des habitants du village.

Il convient maintenant de compléter ces aménités afin de rendre le centre encore plus attractif. L'objectif étant de redonner un souffle nouveau et durable à ces zones délaissées, avec des espaces intérieurs et extérieurs où se rassembler, mais également des activités artisanales, commerciales et culturelles.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2).

Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

5.1.1 *Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), le cœur du Roussillon*

L'EPCI Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), créé en 2001, a évolué de communauté de communes à communauté d'agglomération pour devenir, le 1^{er} janvier 2016, communauté urbaine.

Située au cœur de l'amphithéâtre naturel et agricole que constitue la plaine du Roussillon, le territoire de la **Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM)**, composé de **36 communes** (Cf. Liste 1), s'étend sur **617 km²** (soit environ 15% du territoire départemental).

BAHO, BAIXAS, BOMPAS, CABESTANY, CALCE, CANET-EN-ROUSSILLON, CANOHÉS, CASES-DE-PÈNE, CASSAGNES, ESPIRA-DE-L'AGLY, ESTAGEL, LE BARCARÈS, LE SOLER, LLUPIA, MONTNER, OPOUL-PERILLOS, PERPIGNAN, PEYRESTORTES, PEZILLA-LA-RIVIÈRE, POLLESTRÉS, PONTFELLA-NYLS, RIVESALTES, SAINTE-MARIE-LA-MER, SAINT-ESTÈVE, SAINT-FELIU-D'AVALL, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE, SAINT-NAZAIRE, SAIEILLES, TAUTAVEL, TORREILLES, TOULOUGES, VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE, VILLENEUVE-DE-LA-RAHO, VILLENEUVE-DE-LA-RIVIÈRE, VINGRAU.

Liste 1_Liste des communes Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

Ce territoire pluriel et solidaire associe **communes littorales, communes urbaines du cœur de métropole, communes de la plaine roussillonnaise et communes de piémont pyrénéen.**

Les 36 communes de PMM s'inscrivent dans **5 bassins de vie**, socle de son **projet de territoire « Terra Nostra »**, et sont également concernées par des **logiques de vallées. Ces systèmes se complètent et participent à l'attractivité et au bon fonctionnement de l'ensemble.**

Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) est concerné par **une façade maritime de 22 km**, deux espaces lagunaires principaux et 2900 ha d'espaces naturels protégés. Elle est traversée par deux fleuves côtiers majeurs, **la Têt et l'Agly**, complétés par le Réart, qui regagnent la mer depuis les Pyrénées.

Plusieurs influences et identités composent donc le territoire de la métropole : urbaine, littorale - qu'elle soit lagunaire et/ou maritime, fluviale - le long de la Têt et de l'Agly, et agricole-viticole (Cf. Figure 1)

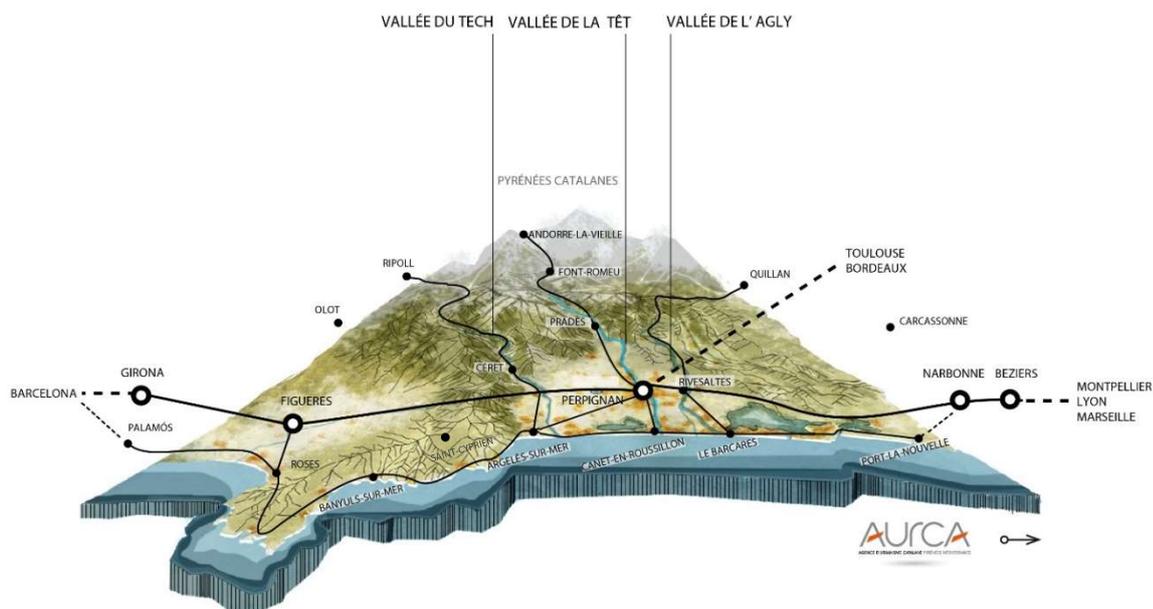


Figure 1 : Situation du territoire de PMM

Un territoire d'exception, inscrit également dans l'espace catalan transfrontalier qui associe le département des Pyrénées-Orientales, la province de Girona, les villes de Perpignan, Figueres et Gérone.

5.1.2 Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), une eurométropole d'équilibre au service de l'attractivité régionale forte de son identité catalane et trait d'union entre Pyrénées et Méditerranée : un territoire d'exception confronté à 8 grands défis

Par ses spécificités et sa situation géographique, PMM, Métropole atypique bénéficie de nombreux atouts différenciants qui en font un territoire d'équilibre au niveau régional.

Plusieurs diagnostics récents, croisés avec des ateliers d'élus, la contribution des directions et services de PMM et du Conseil de Développement Citoyen, et de la grande consultation citoyenne ont permis d'établir un portrait de territoire, confronté à 8 grands défis à relever :

- ① **Un héritage et un avenir culturels, Catalans et Méditerranéens, confrontés aux défis du XXIème siècle**
- ② **Des atouts naturels considérables à mieux mettre au service de la transition écologique et énergétique**
- ③ **Une forte attractivité résidentielle à assumer, et des fragilités sociales et économiques à corriger**
- ④ **Un 3ème pôle urbain régional à inscrire dans le paysage par ses stratégies, politiques et projets**
- ⑤ **Une ville-centre et son aire d'influence à coordonner pour asseoir l'attractivité du Roussillon**
- ⑥ **Une identité maritime à assumer et à mettre au service de notre plaine et nos vallées**
- ⑦ **Une force de production agricole à soutenir pour son rôle essentiel dans notre territoire, son économie, son identité, son authenticité**
- ⑧ **Une réalité transfrontalière à ancrer**

5.1.3 La stratégie de développement du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour la période 2022-2028 partagée avec la commune Bourg-Centre de Pézilla-la-Rivière

Le projet de territoire « Terra Nostra » porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie son histoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire de transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique de développement constitue la colonne vertébrale des actions en cours et à venir ; elle donne un sens commun à l'engagement des acteurs.

Ainsi, « **Terra Nostra 2021-2035** » mobilise les énergies et fixe le cap de l'action collective pour s'affirmer en tant que **3^{ème} pôle urbain régional transfrontalier** ; un cadre stratégique partagé avec les habitants et les usagers, avec les acteurs socio-économiques du territoire (économiques, associatifs, citoyens) ainsi que les **partenaires institutionnels** (État, Région, Département, transfrontalier) **dans le cadre d'une programmation financière**. Un projet de territoire qui est l'illustration d'une vision à grande échelle des nouveaux défis à relever par la collectivité pour faire de Perpignan Méditerranée Métropole une destination, un territoire équilibré, durable et solidaire, pour celles et ceux qui veulent y vivre, y travailler, y investir ou encore le visiter.

« **Terra Nostra 2021-2035** » pose l'ambition du développement de PMM autour de 5 ambitions stratégiques (cf. Figure 2) pour une :

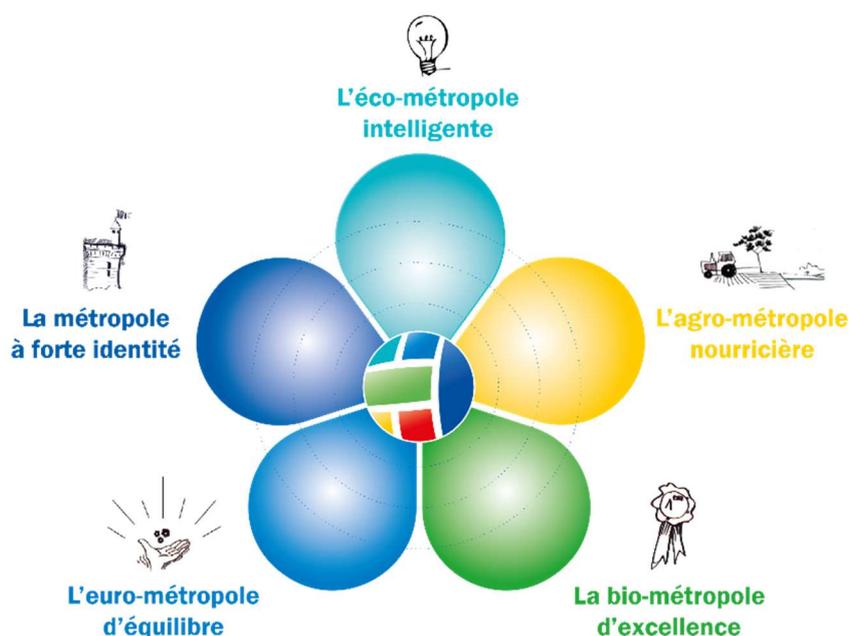


Figure 2 : Ambitions stratégiques_TERRA NOSTRA 2021-2035

- **Eco-métropole Intelligente**

Bâtir un véritable écosystème territorial, autour de l'économie, la formation, les équipements, et l'ensemble des composantes propices à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire

- **Agro-métropole Nourricière**

S'appuyer sur notre identité agricole et viticole, sur nos produits et savoir-faire, pour contribuer à notre rayonnement économique et prendre le virage de la transition alimentaire

- **Bio-métropole d'Excellence**

S'appuyer sur notre capital et nos excellences environnementales et énergétiques pour jouer un rôle de premier plan à échelles régionale et nationale, et réussir la transition écologique et énergétique

- **Euro-métropole d'Equilibre**

Affirmer une dynamique d'eurométropole d'équilibre régional et transfrontalière, connectée au monde, au cœur d'alliances territoriales, et appuyée sur la notion de proximité et la cohésion de ses 36 communes

- **Métropole à forte Identité**

Mobiliser la ressource colossale que constitue notre identité, assumée comme levier de développement territorial qualitatif, de bien-vivre, d'accueil

Cinq ambitions stratégiques pour prendre des engagements forts qui convergent tous autour d'un seul et même cap fixé par une volonté commune d'accéder au rang de 3^{ème} pôle d'équilibre de la Région, moteur d'une aire métropolitaine au sein d'un territoire transfrontalier.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

Concernant le territoire communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées-Orientales et modalités d'intervention et contributions du Département des Pyrénées-Orientales

Article 6-1 : Orientations stratégiques du Département des Pyrénées-Orientales vis-à-vis du territoire

Le Département, en application des dispositions de l'article L 1111-9 du code général des collectivités territoriales, se voit reconnaître la qualité de chef de file en matière :

- d'action sociale, développement social et contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
- d'autonomie des personnes ;
- de solidarité des territoires.

Le Département est donc « chef de file » en matière de solidarités humaines, sociales et territoriales. Cette responsabilité consolidée donne toute légitimité au Département pour conforter son appui aux territoires et plus particulièrement aux communes et intercommunalités.

Le Département est un échelon de proximité garant, de surcroît, de l'équilibre territorial infradépartemental urbain/rural. Soucieux de consolider le lien entre les différents territoires infradépartementaux, tant urbains que ruraux, le Département a développé différentes politiques publiques de proximité.

Ces nombreuses politiques publiques concernent non seulement la dimension sociale et solidaire au bénéfice des populations fragiles : personnes en difficulté, enfance, familles, personnes âgées, personnes handicapées etc; mais aussi la dimension territoriale auprès des communes et des zones rurales en déprise, sur de nombreuses thématiques.

Le Département assure le suivi de ses réalisations selon les 17 objectifs de développement durable afin de s'inscrire dans une démarche de progrès dans la gestion de son patrimoine, des ressources humaines, de la commande publique, concernant le volet interne, et dans les services au public, l'animation territoriale, l'appui technique et les aides aux tiers, concernant son action territoriale.

La stratégie départementale se décline en 12 politiques publiques qui s'appuient sur 3 axes (cf. tableau ci-dessous et annexe 3) : les solidarités, l'aménagement durable et la citoyenneté. De plus, 3 leviers d'action ont été identifiés : qualité du service rendu aux usagers, développement des équipements structurants et soutien à l'ensemble des acteurs.

AXES STRATEGIQUES	POLITIQUE PUBLIQUE
Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré, laissant toute sa place à la ruralité et refusant l'opposition villes et espace rural.	Infrastructures et mobilités
	Développement local et accompagnement des acteurs locaux
	Eau et agro-environnement

	Logement
Des solidarités assurées à tous les âges de la vie et en tout point du département, la bienveillance et la vigilance devant inspirer des réponses sur mesure pour chaque habitant.	Protection de l'enfance et accompagnement des familles
	Accompagnement des personnes handicapées
	Accompagnement des personnes âgées
	Accompagnement social et insertion
L'encouragement à la citoyenneté , pour un « vivre ensemble » se fondant sur la capacité à promouvoir au quotidien les valeurs de liberté, de fraternité, de laïcité et de solidarité.	Culture et patrimoine
	Sport
	Education et jeunesse
	Sécurité civile

Leur traduction vis-à-vis du territoire :

Une attention particulière sera portée par le Département notamment aux actions concourant de manière générale à la cohésion sociale, l'attractivité territoriale et la préservation d'un patrimoine d'exception, et plus précisément celles relevant des domaines d'interventions suivants :

⇒ L'action sociale :

Le Département a mis en place un service public de proximité pour répondre d'une manière optimale à la demande sociale. Les compétences confiées par le législateur ces 15 dernières années témoignent ainsi de cette constante réactivité aux besoins émergents de nos concitoyens.

L'action sociale du département formalisée au sein d'un schéma unique des solidarités (proposé au vote prochainement) se décline autour de quatre axes :

Chaque axe est décliné en objectifs prioritaires, réponses proposées aux habitants à chaque étape ou âge de leur vie.

- Un premier axe autour des principes fondamentaux qui garantit une politique de solidarité en affirmant Les fondements du Service Public Départemental des Solidarités. Chaque habitant a droit à un accueil inconditionnel en proximité au sein duquel il puisse trouver des informations claires et compréhensibles, un accompagnement individualisé et faire valoir ses droits dans un contexte non stigmatisant.
- Un second axe centré sur la notion de bien-vivre sur le territoire : pour mieux vivre le territoire grâce aux Solidarités sociales et solidarités territoriales. Dans un contexte de fragilités socio-économiques prégnant sur le Département, il convient de permettre à chacun d'accéder à la santé, à un logement digne et adapté à sa situation, aux moyens de déplacements et de participer et contribuer comme tout citoyen au développement de la société notamment sur les questions environnementales.
- Un troisième axe centré sur les réponses médico-sociales et ses adaptations à anticiper dans les années à venir : Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population. Cet axe est un enjeu fort et partagé par nos partenaires, qui se traduit par une diversité et un élargissement de notre offre sociale et médico-sociale offrant aux personnes des solutions innovantes et évitant les ruptures de parcours.
- Un quatrième axe qui définit des conditions et points d'appui nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre ces orientations : Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers. Dans un contexte sociétal individualiste et de repli, les politiques publiques de Solidarités doivent poursuivre leur démarche et volonté d'inclure dans leurs organisations et leurs pratiques, des leviers d'inclusion sociale tels que la culture, le sport, la transition écologique, les transports, la citoyenneté et la démarche participative. Cette ouverture en lien avec un réseau partenarial fort contribue au maintien du lien social, à offrir des solutions adaptées aux personnes et à redonner du sens à nos actions.

⇒ **Maintien et développement des services publics de proximité :**

Les besoins de proximité et d'accueil sont plus que jamais d'actualité alors que les inquiétudes se font de plus en plus entendre sur la disparition de certains de nos services publics locaux. C'est donc tout naturellement que le Schéma des solidarités s'est articulé au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), copiloté par le Département, afin de permettre aux habitants d'accéder à un ensemble de services de proximité de qualité. Le SDAASP, validé par arrêté préfectoral le 28 décembre 2017, a notamment permis de renforcer l'offre de services dans les zones déficitaires du Département. A cet effet, plus d'une quarantaine d'actions ont été menées à bien et déclinées autour des 5 axes stratégiques opérationnels suivants:

- Axe 1 : Améliorer l'accès aux services publics pour ceux qui en sont le plus éloignés
- Axe 2 : Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation
- Axe 3 : Maintenir les services au quotidien et anticiper les risques et déficit de service
- Axe 4 : Renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès aux services publics et aux services sociaux
- Axe 5 : Soutenir les services au public pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire

Aujourd'hui, le Département et l'État travaillent conjointement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma d'Administration Numérique qui viendra moderniser les services publics par une meilleure efficacité pour les citoyens.

⇒ **L'inclusion numérique :**

La nouvelle organisation territoriale de l'inclusion, avec comme chef de file les Conseils départementaux, a pour but de former les Français encore éloignés des usages numériques. Pour ce faire, les collectivités, les associations, les opérateurs publics et les acteurs privés sont appelés à se mobiliser sur les deux axes prioritaires suivants :

- Identifier les personnes encore éloignées des usages numériques.
- Former ce nouveau public aux usages numériques.

Ainsi, le Département s'est engagé à faire du numérique un élément clé de son développement à venir et à mettre le numérique au service de tous les citoyens. Pour y parvenir, le développement avec le réseau public Très Haut Débit du Département, Numérique 66, engage peu à peu notre territoire à devenir un espace de création et d'innovation technologique afin de permettre aux internautes/usagers d'apprendre, de travailler, d'accéder aux services publics ou de se divertir grâce un réseau rapide et performant.

Pour faire des Pyrénées-Orientales une terre d'innovation numérique, il convient également d'accompagner le développement de nouveaux outils numériques comme les usages du numérique. Le Département y participe déjà en travaillant notamment au développement des espaces de co-working ou encore à la création d'Espaces Numériques et de Services Partagés, véritables Tiers Lieux innovants qui peu à peu émergent sur le territoire. Il est de même envisagé de poursuivre sur la mise en place effective de l'e-administration, c'est-à-dire la possibilité pour chacun.e d'entreprendre ses démarches administratives en ligne, en étant aidé dans le cadre de ces démarches novatrices.

Pour favoriser la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, l'Assemblée Départementale s'est engagée, dès le 10 mai 2021, dans le vote et la mise en œuvre d'une politique départementale d'inclusion numérique innovante et responsable ainsi que dans la mise en place d'une vingtaine de conseillers numériques (de 2021 à 2026) destinés à l'accompagnement des habitants.es aux usages du numérique à échelle départementale.

⇒ **L'insertion des publics fragiles :**

Le Département des Pyrénées-Orientales s'attache à mener une politique publique d'insertion engagée et innovante. Au plus près des personnes en fragilité, il agit de manière volontariste pour l'emploi local en créant des passerelles entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'économie.

Le Département pilote le Programme Départemental d'Insertion-Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2027 qui fixe des priorités partagées avec les acteurs du territoire :

- Accueillir et accompagner le plus tôt possible (accélérer l'entrée dans le parcours),
- Fluidifier et simplifier les parcours d'insertion (dynamiser les parcours),
- Ouvrir le chemin de l'emploi pour tous (lever les freins, former, décroiser),
- Déployer une nouvelle gouvernance mutualisée de l'insertion, à la fois départementale et territoriale (créer une nouvelle alliance locale).

Exemple : Mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE 2022/2023) et signature d'une convention tripartite Banque Alimentaires des PO, la chambre d'agriculture des PO et le Département pour objectif de consolider la distribution d'aide alimentaire et de promouvoir la production locale et les circuits courts

⇒ **Le logement : une priorité pour le développement solidaire du territoire :**

Au vu de l'évolution démographique et de la situation économique et sociale qui caractérisent le territoire des Pyrénées-Orientales, le logement constitue un défi majeur. Plusieurs enjeux y sont directement liés tels que l'inclusion sociale, la pression démographique, la mixité sociale, l'accompagnement social vers et dans le logement, la maîtrise de l'espace foncier ou le soutien à l'économie locale.

Face à ce besoin prioritaire, le Département n'a cessé depuis 2008 d'amplifier ses efforts en faveur du logement notamment sur le volet construction de logements sociaux, sur l'accès aux droits et le maintien dans le logement, sur le soutien à la réhabilitation des logements privés à vocation sociale pour permettre de lutter contre l'habitat indigne, pour favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie et pour lutter contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Département pilote avec l'État, le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2017-2023) qui a vocation à coordonner l'ensemble des actions départementales (en cours de renouvellement). De plus, le Département copilote aussi avec les services de l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2021/2026.

Il existe aussi une autre démarche depuis quelques années qui concerne le logement des jeunes. Financement des résidences habitat jeunes, accompagnement spécifique sur les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance pour leur premier logement, etc...

⇒ **La lutte contre la précarité énergétique :**

Le Département, chef de file de la lutte contre la précarité énergétique, a adopté en 2014 une stratégie pour garantir le droit à l'énergie pour tous. En 2022, le Département s'est engagé à renforcer son intervention sur l'ensemble de son territoire.

Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il présente plusieurs difficultés : des revenus modestes, un logement défaillant et un coût des énergies élevé. Sur le département des Pyrénées Orientales 12 % de la population serait concernée. Les ménages sont orientés par les travailleurs sociaux des MSP, MLJ, services médicaux, CCAS, CIAS et autres donneurs d'alerte. Les services du Département informent,

sensibilisent et forment les professionnels de l'action sociale sur l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique et au repérage des ménages concernés par le risque de précarité énergétique.

Une équipe d'accompagnement aux économies d'énergie va à la rencontre des ménages en difficulté, à leur domicile, afin de leur apporter un accompagnement ciblé et personnalisé, pour les aider à agir, réduire leurs consommations et mieux vivre dans leur logement. Compte tenu du contexte énergétique, le Département a pour objectif de passer de 120 visites à domiciles annuelles à 450, d'ici 2025.

En outre, dans le cadre de sa politique publique logement, le Département a déployé un Programme d'Intérêt Général « Mieux se loger 66 », en partenariat avec l'État et l'ANAH, destiné aux propriétaires occupants très modestes et modestes, et aux propriétaires bailleurs sous conventionnement social. Ce programme (diagnostic et financement de travaux) vise à lutter contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne et à favoriser l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

⇒ **Le développement des arts et de la culture, accessibles partout, pour tous :**

Facteur de cohésion sociale, territoriale et d'amélioration de la qualité de vie, la culture est pour le Département des Pyrénées-Orientales au cœur des solidarités sociales, éducatives et territoriales. Si elle permet de penser le monde et de rapprocher les habitant.e.s au quotidien, elle est aussi une source de rayonnement pour le département, un vecteur d'attractivité économique et touristique.

L'accès à la culture participe au développement d'une citoyenneté active et permet de lutter contre toute forme d'exclusion sociale et géographique. Véritable arme contre le repli sur soi et l'obscurantisme, elle permet la construction et l'épanouissement de chaque individu et lui offre ainsi la possibilité d'exercer pleinement ses droits.

La politique culturelle développée par le Département contribue à sensibiliser les habitants de toutes les générations, à une large palette d'expressions culturelles. Il s'attache ainsi à répondre à leurs désirs de rêve et d'évasion, quel que soit le genre artistique. La diversité et la richesse de notre patrimoine constituent, par ailleurs, d'inspirants supports de notre action et un facteur d'attractivité majeur de notre département.

En 2023 encore, le Département sera aux côtés de tous les acteurs culturels qui œuvrent au maillage culturel du territoire.

Chacune des actions menées doit participer de manière pertinente tant à l'épanouissement professionnel des équipes artistiques, qu'à l'épanouissement personnel des individus constituant leur public.

Les aides apportées à l'enseignement musical, à la création, à la diffusion et à l'animation artistique doivent aller dans ce sens.

La politique culturelle menée par le département s'articule autour de quatre axes principaux :

- le soutien aux projets, à la création et à la diffusion artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire départemental,
 - la rencontre entre les œuvres et les publics,
 - la culture solidaire en direction des publics empêchés,
 - le développement de la lecture.
- **Le soutien aux projets, à la création et à la diffusion artistique et culturelle**

Parce que l'équilibre territorial de l'offre culturelle, sa diversité, sa qualité et sa proximité sont des marqueurs forts d'une politique culturelle de qualité, le Département aide à la pérennisation et à la structuration des

associations culturelles (compagnies professionnelles de théâtre et de danse, structures musicales, lieux de diffusion...) qui agissent pour la promotion et la diffusion du spectacle vivant et qui sont autant de partenaires efficaces, relais indispensables d'un aménagement culturel harmonieux du territoire.

Le département est doté d'un tissu artistique d'une richesse exceptionnelle avec une grande diversité de pratiques ; les artistes professionnels sont nombreux à vivre et à travailler sur le territoire. Afin d'assurer l'accessibilité de la culture et de répondre à l'objectif d'équité et de solidarité territoriale, les interventions financières proposées en directions des structures culturelles professionnelles associatives ou publiques se déclinent comme suit: soutien à l'enseignement musical, accompagnement des structures et de leurs projets, aide à la création et au rayonnement, soutien aux lieux de diffusion, aide aux événements culturels, saisons et festivals et enfin aide au titre de l'investissement.

- Le rapprochement des œuvres et des publics

Parallèlement à sa politique d'appui aux opérateurs culturels et aux collectivités, le Département programme tout au long de l'année des manifestations favorisant la rencontre entre les œuvres et les publics et permettant le maillage culturel du territoire tels que les expositions « Expos66 », la manifestation « Balade en Terre d'Artistes », le festival estival « Festa Majorque » au Palais des rois de Majorque ou encore la tournée départementale « Tous au spectacle ».

- La culture solidaire en direction des publics empêchés

Parmi les actions du Département, la programmation « Sur un air de culture » de spectacles vivants et d'ateliers d'art au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux de territoire, ainsi que les actions de médiations menées avec les publics des politiques sociales sont très attendues tant des bénéficiaires que des équipes soignantes et accompagnatrices de ces publics.

- Le développement de la lecture :

À travers l'action de la Médiathèque Départementale, centre ressources pour les 156 médiathèques du réseau de lecture, le Département exerce pleinement sa compétence obligatoire. Véritables lieux de loisirs, de savoirs, d'échanges, de rencontres et de découvertes, les bibliothèques contribuent activement à l'aménagement culturel et au lien social sur notre territoire. Ainsi le nouveau plan de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027, assorti d'un règlement d'aides financières, permet d'atteindre les objectifs suivants :

- donner une image moderne, dynamique, innovante et chaleureuse de toutes les médiathèques,
- développer et valoriser leur rôle social et culturel,
- toucher de nouveaux publics et fidéliser le public existant,
- réduire la fracture numérique en proposant une offre de ressources numériques,
- renforcer le rôle de centre de ressources de la MDPO,
- renforcer le rôle d'expertise et d'ingénierie de la MDPO pour les intercommunalités et les communes ;
- favoriser l'émergence des réseaux intercommunaux de lecture afin de réduire l'isolement des bibliothèques afin qu'elles participent activement à la nécessaire solidarité entre les individus et entre les générations.

La Médiathèque Départementale est chargée de mettre en œuvre le Plan de Développement de la Lecture Publique et des Médiathèques 2021-2027 au travers de ses différentes actions.

⇒ **La valorisation de la catalanité :**

La culture catalane est le pilier de l'identité et de la spécificité culturelle du territoire ; de ce fait, le Département accompagne et soutient les acteurs de la catalanité, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Son intervention s'inscrit dans une dynamique de préservation et de valorisation de la langue et de la culture catalanes à travers une série d'actions dont les objectifs sont le développement de l'enseignement et la diffusion du catalan ainsi que la promotion de la culture et des traditions populaires.

- **L'enseignement de la langue**

Le Département agit notamment en faveur des cours de catalan pour adultes organisés dans les communes du département et soutient également l'enseignement en immersion (écoles associatives sous contrat et écoles publiques pilotes), les classes bilingues mais aussi les cours d'initiation en primaire.

Le Département accompagne par ailleurs la création d'outils pédagogiques par le biais de son soutien financier pour le Pôle de Ressources Éducatives en Catalan, géré par l'Office Public de la Langue Catalane (OPLC).

- **La promotion et la valorisation de la langue**

Au-delà d'une simple référence à une identité, à une histoire, la langue catalane doit être un des éléments du quotidien de l'ensemble des habitants des Pyrénées-Orientales. Dès lors, le Département œuvre à sa promotion et sa défense, notamment aux côtés de l'OPLC. Le Département s'attache à développer la présence du catalan sur l'ensemble du territoire à travers : le bilinguisme de la signalétique routière et dans les collèges, la programmation culturelle départementale, la communication institutionnelle et la mise en place d'actions tout au long, la participation statutaire à l'Office Public de la Langue Catalane et la réalisation d'actions conjointes.

- **Les traditions et cultures populaires**

Il appartient au Département de les faire éclore et de créer un véritable réseau de diffusion, qu'il s'agisse des traditions populaires, d'œuvres musicales, théâtrales ou littéraires.

Les grands événements culturels autour de la catalanité sont soutenus ; ces grands rendez-vous de la culture catalane jalonnent l'année culturelle, ils sont de véritables événements populaires intergénérationnels où toutes les couches sociales se rencontrent pour célébrer la catalanité.

- **Le rayonnement de la catalanité**

Enfin, le Département œuvre pour le rayonnement de la langue et de la culture catalanes notamment à travers sa participation à la Fondation Ramon Llull qui regroupe tous les représentants des différentes instances de gouvernances des Pays Catalans ; présente dans les grands événements internationaux, la fondation est la garante de la richesse de nos savoirs-faire : architecture, peinture, littérature, cinéma... ; elle est aussi et essentiellement l'ambassadeur de la langue catalane à travers le monde entier.

⇒ **Le développement des Mobilités :**

Mieux circuler est une priorité de l'institution départementale. Cela se traduit non seulement par la réalisation d'importants travaux d'investissement sur les routes départementales, l'entretien, la gestion, l'exploitation du réseau routier départemental, mais également par des engagements volontaristes de réalisation des infrastructures de mobilités douces.

Ainsi, à l'issue de la concertation "*Imagine les PO*" conduite par Le Département au premier semestre 2019, un programme pluriannuel a été établi sur la base des 30 engagements pris dans ce cadre.

Afin d'affermir les engagements 21 "*Construire 265 km de pistes cyclables en 5 ans*" et 22 "*Ouvrir en 5 ans 25 aires multimodales et de covoiturage*", le Département a approuvé le programme pluriannuel d'investissements

"Mobilités douces, Véloroutes, Intermodalités, Aires de covoiturage" pour la période 2019-2023 d'un montant de 48 millions d'euros.

Pour la mise en œuvre de l'Engagement 21 - Construite 265 km de pistes cyclables en 5 ans, les trois actions retenues sont :

1. Le développement du réseau structurant de véloroutes et augmentation de la capacité de cofinancement des maîtres d'ouvrage locaux :
Le Département poursuit la construction du schéma structurant de véloroutes sur lequel il s'était engagé depuis 2016. Le réseau est étendu à des liaisons interurbaines dont l'intérêt local est jugé prioritaire, à des liaisons vers des infrastructures de mobilité (aires de covoiturage, aires multimodales, gares), des collèges ou des sites d'intérêt départemental. La collectivité participe aussi au financement des projets cyclables portés par les maîtres d'ouvrage locaux (communes ou EPCI) à hauteur de 50 % des dépenses liées aux infrastructures cyclables.
2. La suppression des discontinuités et la résorption de points noirs :
Des ouvrages de franchissement de cours d'eau sont souvent identifiés comme des points de discontinuité d'itinéraires existants (ou projetés). Les discontinuités prioritaires sont traitées par le réaménagement d'ouvrages ou la création de nouvelles passerelles légères pour assurer la continuité des itinéraires.
3. L'aménagement de voies rurales
Le Département se propose de traiter des voies secondaires peu circulées pour permettre un partage de voirie plus confortable et sécurisant pour les cyclistes en légitimant leur présence sur la chaussée et en les orientant sur des itinéraires pacifiés.

Pour la mise en œuvre de l'Engagement 22 - Ouvrir en 5 ans 25 aires multimodales et de covoiturage, les trois actions retenues sont :

1. Créer 20 aires de covoiturage
2. Créer 5 pôles d'échanges multimodaux
3. Adapter les infrastructures pour inciter au report modal grâce à des dispositifs innovants

La création des aires multimodales et de covoiturage constitue un véritable levier d'incitation au report modal vers des modes de transport compatibles avec les enjeux climatiques . Ce programme comprend également :

- le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques en partenariat avec le Sydeel 66
- la gestion dynamique des infrastructures existantes
- l'intégration dans ses projets du réseau principal de voies potentiellement réservées aux véhicules de covoiturage ou aux transports en commun en site propre
- la participation aux grands projets ferroviaires de la Région avec la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, le Train Jaune dans l'objectif premier de développer les trains du quotidien

⇒ **Le développement Durable du port départemental de Port-Vendres**

Le port de Port-Vendres présente l'atout d'accueillir diverses activités complémentaires, telles que le commerce-fret maritime, la pêche, la plaisance, la grande plaisance et la croisière, qui contribuent chacune à son dynamisme.

Dans son ensemble, toutes activités confondues, le port génère plus de 600 emplois directs, indirects et induits, ainsi que d'importantes retombées économiques non délocalisables. Il constitue ainsi l'un des piliers majeurs de l'économie du territoire et joue tant un rôle moteur qu'initiateur vis-à-vis du dynamisme des activités qui font la prospérité du Département (fruits et légumes, logistique, tourisme, plaisance et activités nautiques, pêche,

etc). La Côte Vermeille est en prise à des difficultés sociales structurelles face auxquelles le Département a la volonté de tout faire pour maintenir les activités portuaires, préserver la vitalité du territoire et les emplois sur le bassin de vie et éviter la mono activité touristique.

Le Département des Pyrénées-Orientales exerce les compétences d'autorité portuaire sur le port de Port-Vendres et à ce titre est chargé de l'entretien, l'aménagement et la gestion du port. Il porte l'ambition de créer à Port-Vendres un port de nouvelle génération, à haute valeur environnementale, intégré dans son territoire et prenant en compte les nécessaires transitions écologiques, climatiques, énergétiques et numériques.

Ainsi, le Département conduit un projet de port qui vise l'atteinte d'un double objectif :

- Maintenir la compétitivité et l'attractivité du port de Port-Vendres,
- Maintenir l'intégration et le fonctionnement des activités portuaires dans un cadre urbain et environnemental de qualité.

Le rapport final de l'étude stratégique et de modélisation économique relative au développement des activités portuaires, menée en 2018-2019 en collaboration avec l'État, La Région et la Banque des Territoires, a abouti à un projet ambitieux, équilibré, flexible et résilient.

Ce scénario satisfait aux objectifs poursuivis et prend en compte les exigences environnementales et le respect du cadre de vie de la population.

⇒ **La préservation et la gestion de la ressource en eau :**

Le Département, conscient des enjeux en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau (du fait de l'augmentation toujours croissante de la population et des impacts du dérèglement climatique particulièrement prégnants sur le territoire), poursuit de façon volontariste sa politique stratégique et ambitieuse en matière de gestion intégrée des ressources en eau, à travers trois types d'actions structurantes :

- des actions d'aménagement à fort rendement (création et gestion de 3 ouvrages de stockage: retenues de Vinça, de l'Agly, et de La Raho),
- des actions plus « douces » (mobilisation des parties prenantes, mise en place de nouvelles gouvernances, information, sensibilisation et engagement des acteurs pour tendre vers plus d'économies d'eau),
- mais également des aides financières et techniques en direction des communes, groupements de communes en matière d'eau potable et d'assainissement, les syndicats de bassin versants ou de nappes, et associations syndicales autorisées d'irrigation.

A travers les actions sous maîtrise d'ouvrage directe qu'il porte ou l'accompagnement qu'il apporte aux acteurs, le Département poursuit deux objectifs :

- s'inscrire dans une vision globale et solidaire pour garantir durablement aux habitants du territoire la mise à disposition d'une eau en quantité suffisante et d'une qualité conforme à la réglementation, à un coût acceptable tout en préservant l'intégrité des ressources et des milieux ;
- préparer le territoire des Pyrénées-Orientales aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, dans une logique d'anticipation et de responsabilité, que ce soit en matière de lutte contre le risque inondation ou de conciliation des usages dans un contexte de raréfaction de la ressource (irrigation agricole, soutien d'étiage, préservation des milieux aquatiques, etc.).

⇒ **La préservation des espaces naturels sensibles et l'éducation à l'environnement et au développement durable :**

Dans le domaine de l'environnement, les Départements sont compétents en matière d'espaces naturels sensibles (au titre des articles L. 113-1 et suivants du code de l'urbanisme), d'espaces agricoles et naturels

périurbains (au titre des articles L. 143-1 et suivants du code de l'urbanisme), d'eau et de milieux aquatiques et marins (au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

La compétence particulière confiée aux Départements pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) a pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'aménager ces espaces pour être ouverts au public.

Conscient de la richesse en espaces naturels et en biodiversité du territoire, le Département se mobilise dans la conservation et la valorisation de ces espaces à travers son Schéma Départemental des Espaces Naturels en 2009.

Ce dernier porte l'ambition de connaître, préserver, gérer, valoriser et faire connaître les espaces naturels, à travers l'accompagnement technique et financier des gestionnaires d'espaces naturels et la gestion directe de sites naturels ouverts à tous.

En 10 ans, cette politique a connu des évolutions pour répondre aux enjeux du territoire, permettant d'affirmer le Département comme un acteur incontournable grâce à son savoir-faire en tant que gestionnaire de sites emblématiques, mais aussi pour son expertise en matière d'ingénierie de projets développée auprès de structures.

Plus largement le Département est ainsi passé d'une logique de préservation de « zones naturelles » à une politique plus globale et transversale de « Biodiversité » fondée sur de nouvelles solidarités et 3 orientations :

- La protection des espaces et des espèces
- La régulation de l'aménagement du territoire et des activités
- La sensibilisation et la valorisation de la biodiversité

Son action s'articule ainsi autour de 3 axes précisés ci-après :

1. La protection des espaces et des espèces à travers :

- la gestion en direct de 7 sites naturels, 2 forêts départementales et des sites compensatoires pour la protection et la découverte grand public,
- le soutien technique et financier aux structures gestionnaires d'espaces naturels
- des interventions sur des habitats naturels prioritaires (Zones humides, vieilles forêts, littoral) et la mise à disposition des outils fonciers (zones de préemption ENS), appui financier (dispositif financier pour les études, travaux, suivis...) et réalisation d'un accompagnement technique.
- La protection d'espèces patrimoniales

2. L'exemplarité des aménagement et activités à travers :

- le lancement d'appels à projets afin de soutenir des projets de développement de la biodiversité en milieu urbain ou encore la restauration de zones humides,
- la maîtrise des activités de pleine nature dans un souci de préservation des milieux naturels et des espèces (création et animation de la Commission et du Plan Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires permettant une meilleure gestion des sports de pleine nature, ;
- la valorisation de pratiques agricoles respectueuses (soutien de l'Observatoire agricole de la biodiversité (mise en œuvre de PAEN, AFAFE ; incitations à la mise en place de haies ...).

3. La sensibilisation et formation de tous les publics à travers :

- la formation et l'information des collectivités locales, la sensibilisation du public scolaire et du grand public à travers une offre EEDD adaptée aux différents publics (grand public, collégiens, scolaires, etc.) ; le soutien aux structures d'éducation à l'environnement (TRAM 66, associations, etc.).

- la communication et sensibilisation sur les atouts naturels du département à travers l'édition et la diffusion d'outils (Trésors Naturels, Agenda Nature) et l'organisation d'animations (Fête de la Nature), etc.

⇒ **La politique en faveur de la mer et du littoral**

Dans le prolongement, le Département a également adopté une politique en faveur de la préservation et de la gestion de la mer et du littoral. La stratégie départementale vise ainsi à :

- Préserver la biodiversité et la qualité des espaces côtiers et marins ;
- Soutenir les activités maritimes ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Communiquer et sensibiliser les habitants et les usagers du littoral sur les enjeux de préservation et gestion durable ;
- Participer aux réflexions stratégiques et prospectives relatives à la mer et au littoral.

Le Département accompagne ainsi notamment le Parc naturel marin du Golfe du Lion et les collectivités locales dans leurs initiatives en faveur de la gestion des espaces littoraux, le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux marines, la sensibilisation des usagers du littoral et de l'espace marin, la SNSM dans ses actions publiques de sécurité publique et de sauvetage, etc.

⇒ **La protection de la forêt contre les incendies et la gestion multifonctionnelle**

Conscient des potentialités et de la vulnérabilité du patrimoine forestier départemental face au changement climatique, et soucieux de sa préservation, le Département déploie une politique de protection contre les incendies et une politique de valorisation forestière de ces espaces naturels boisés. Cela se concrétise annuellement par la mise en œuvre :

- d'un programme de prévention contre les incendies, notamment à travers le Programme « Département / État » du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne qui permet l'accompagnement technique et financier des EPCI DFCL, la formation des bénévoles impliqués dans les Réserves Intercommunales de Sécurité Civile et la mise en œuvre d'actions diverses de sensibilisation des élus et du grand public,
- d'un programme de valorisation des espaces naturels boisés, centré sur la recherche d'une exemplarité et d'une écoresponsabilité des forêts départementales de l'Alzine et du Puig de l'Estelle, sur l'adaptation des territoires boisés au réchauffement climatique ainsi que la création d'une dynamique départementale en matière de gestion multifonctionnelle des espaces naturels en partenariat étroit avec les partenaires majeurs de notre institution que sont le Syndicat des propriétaires forestiers, l'Institut Méditerranée du Liège ou encore les Communes Forestières.

⇒ **La politique en matière de randonnée et d'activités de pleine nature**

La randonnée et les Activités de Pleine Nature (APN) constituent, à l'heure du changement climatique, des leviers de développement éco-touristique essentiels pour l'avenir des territoires. Les Pyrénées-Orientales, département à haut potentiel, dispose de tous les atouts d'une destination de premier ordre pour ces pratiques.

Compétent pour la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR), le Département mène depuis près de 15 ans une politique volontariste en matière de randonnée visant à offrir un maillage de sentiers inscrits au PDIPR, constituant une offre de randonnées sécurisée et qualifiée, à même d'être valorisée auprès du public local et .

Par ailleurs, conscient du développement important des activités de pleine nature et de leurs impacts sur les milieux naturels, le Département a décidé d'élargir son spectre d'intervention en approuvant le lancement de

la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) en vue de l'établissement du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), intégrant le PDIPR, dans l'objectif de :

- Promouvoir une pratique sportive durable et respectueuse des espaces naturels ;
- créer une dynamique collective entre les parties prenantes ;
- rendre les usages compatibles sur un même espace ;
- garantir la pérennité, l'accès et la protection de lieux de pratique de sports et activités de pleine nature ;
- valoriser une offre d'activités de pleine nature structurée et de qualité et contribuer au développement du territoire.

⇒ **La politique en faveur des Enr et de la Maîtrise de l'énergie**

Conscient du rôle déterminant que les collectivités locales ont à jouer, en tant que premier niveau de l'autorité publique, le Département se mobilise en faveur de la lutte contre le changement climatique, à travers le déploiement de multiples actions et le soutien de nombreux projets.

Il soutient les différents acteurs, dont les collectivités à s'engager dans la mise en œuvre de projets structurants en faveur de la maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de GES, le développement des EnR ou encore la réduction de la vulnérabilité.

Son action se décline en trois volets :

- développer des projets innovants en maîtrise d'ouvrage directe que ce soit en matière de maîtrise énergétique et des énergies renouvelables,
- informer, sensibiliser et inciter au changement de pratiques et de comportements (notamment les particuliers à travers le Guichet Unique Rénov'Occitanie Pays Catalan),
- accompagner techniquement et financièrement l'émergence de projets exemplaires portés par les collectivités et autres acteurs du territoire.

⇒ **La protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et maritime :**

Des cimes pyrénéennes aux rives méditerranéennes, les Pyrénées-Orientales offrent une diversité paysagère unique en France. Que ce soit le littoral, les plaines, les contreforts et piémonts ou encore les montagnes, tout le territoire révèle une remarquable biodiversité animale, végétale et culturelle. Ainsi, avec ses 11 réserves naturelles, 28 sites classés, 1 Grand Site de France, 25 sites Natura 2000 et ses 2 Parcs Naturels, le Parc Marin du Golfe du Lion, le département est le premier au niveau national pour sa richesse écologique reconnue et préservée.

Le Département des Pyrénées-Orientales, sensible aux qualités paysagères et aux richesses naturelles de son territoire, a engagé une politique dynamique de protection, de valorisation et d'ouverture au public des espaces naturels afin d'offrir à tous, un cadre de vie de qualité. Des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont également développées sur les territoires auprès des acteurs institutionnels et associatifs.

Le Département est ainsi gestionnaire de 7 sites naturels d'exception (Site classé de l'Anse de Paulilles, Réserve naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, Site des Dosses, Réserve écologique du lac de la raho, plan d'eau sur l'agly, réserve naturelle régionale de Nyer, site classé des Bouillouses) qu'il entretient, restaure, embellit et gère au bénéfice du plus grand nombre, tout au long de l'année.

Fidèle à sa volonté de rendre la nature accessible à tous, il met tout en œuvre afin que chacun puisse en profiter : visites guidées, animations, concerts, expositions, événements.

Le patrimoine étant l'héritage de notre histoire et l'expression de notre identité mais également un important facteur d'intégration, sa protection tout comme sa valorisation représentent pour le Département un devoir, qui se traduit par un engagement fort auprès de l'ensemble de ses partenaires, notamment :

- En termes de protection
 - Une politique dynamique de connaissance, de préservation et de restauration du mobilier grâce aux interventions du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (Plan Objets 66), mais aussi des Archives départementales et du service archéologique départemental.
 - Un soutien financier et technique (ingénierie) aux monuments, musées et collections, ainsi qu'une participation aux coûts des travaux réalisés sur le patrimoine historique du département, comme sur le patrimoine non protégé (en partenariat notamment avec la Fondation du Patrimoine).
 - Une action volontariste en faveur du patrimoine maritime par le biais de la mission créée au sein de ses services, et par un partenariat actif avec le milieu associatif, les établissements de formation et les institutionnels sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.
- En termes de valorisation
 - Une dynamique de qualité et de professionnalisation des sites et des monuments historiques ;
 - Une participation à la recherche et à la mise en valeur de tout ce qui a trait à l'identité patrimoniale par un soutien aux associations engagées dans des missions de sauvegarde et de découverte.

⇒ **Le développement d'une politique agri-environnementale :**

L'activité agricole joue un rôle fondamental en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et d'emploi local, elle constitue, à ce titre, un enjeu majeur pour le devenir de notre territoire. Le Département des Pyrénées-Orientales, convaincu de l'importance de ces thématiques, s'implique fortement dans leur valorisation en menant, depuis plus d'une quinzaine d'années, une politique volontariste en faveur du maintien et du développement des différentes filières agricoles. Ainsi, au fil des ans, qu'elle soit d'ordre technique ou financière, l'intervention départementale a permis la consolidation et l'émergence de structures d'animation et de développement agricole de proximité, aptes à répondre aux besoins locaux. Afin d'intégrer et de mettre en conformité cette Politique Départementale avec les dernières réformes législatives et les nouveaux cadres réglementaires, en 2017, cette dernière a été entièrement révisée, pour s'organiser autour des 4 axes suivants :

- Axe 1 – Accompagner le développement de l'agritourisme et de l'oénotourisme, gage de qualité et source de plus-value pour l'agriculture locale.
- Axe 2 - Promouvoir l'agro-environnement et l'agro-écologie, pour développer et renforcer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement.
- Axe 3 - Mettre en œuvre une politique de la ruralité, garante d'un développement équilibré des territoires et de la bonne gestion du foncier agricole et naturel.
- Axe 4 - Contribuer à la solidarité au sein des filières et des territoires.

⇒ **Agriculture et foncier : un enjeu majeur :**

Des outils pour restructurer, remobiliser et préserver le foncier agricole.

Le Département est engagé dans une politique agricole volontariste dont l'un des axes structurants est le maintien de l'équilibre entre des espaces artificialisés en constante progression et des espaces agricoles et naturels menacés.

Cette démarche est confortée et encadrée par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 qui a délégué très largement les compétences de l'aménagement foncier rural aux Départements en les déclinant en 4 modes d'intervention distincts (définis au titre II du livre I du Code Rural et de la Pêche Maritime), en matière de restructuration foncière ou de remobilisation des terres incultes ou manifestement sous

exploitées ainsi que la mise en œuvre d'un nouvel outil visant à préserver durablement la vocation agricole et naturelle des terres : le PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels).

Ces différents outils ou procédures formelles, sont aujourd'hui déployés par notre collectivité à l'échelle départementale de manière plus que significative sur une surface totale dépassant les 23 000 ha (soit près de 35 % de Surface Agricole Utile départementale), faisant du **Département, un acteur incontournable disposant de leviers opérationnels dans le domaine du foncier rural.**

⇒ **Circuits de proximité et autonomie alimentaire :**

L'agriculture départementale est caractérisée par sa grande diversité et un nombre important de productions déclinées sous signes officiels de qualité.

En favorisant le développement des circuits courts et en participant à la mise en place d'outils structurants se voulant faciliter l'utilisation de produits locaux dans la restauration notamment collective (unité de restauration dans les collèges, les lycées,..) le Département se veut outre contribuer à une meilleure valorisation des productions locales, participer à l'essor des exploitations agricoles du département et tendre vers une amélioration de l'autonomie alimentaire de notre territoire.

C'est dans ce cadre que le Département, participe activement au Projet Alimentaire Territorial conduits sous l'égide de l'association « Mangeons local 66 » dont il est un des membres fondateurs.

Projet qui aura entre autre abouti récemment, en termes de réalisation concrète, à la création d'une plateforme d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective, sous forme de société coopérative d'intérêt collectif -SCIC « Le local – fournisseur de saveurs des Pyrénées Orientales », dont le Département est membre sociétaire.

Un outil structurant, important qui se veut outre faciliter l'utilisation de produits locaux en restauration collective, tendre également vers une amélioration de la qualité des repas servis dans les établissements desservis.

⇒ **Réseau départemental 66 de développement durable des collectivités locales**

Avec l'évolution des Agenda 21 en Agenda 2030, le Département accompagne les communes et les EPCI à l'intégration des schémas supra et des évolutions réglementaires dans leurs projets, en promouvant une logique de progrès et de développement durable.

Le Partenariat avec le CNFPT permet de déployer localement une offre de formation adaptée aux besoins des élus locaux et agents territoriaux. En complément, des journées thématiques sont organisées pour bénéficier de retours d'expériences sur des sujets d'actualité. Un portail d'information des collectivités et des acteurs territoriaux est mis à jour régulièrement pour partager la veille réalisée par les services départementaux sur les 17 objectifs de développement durable.

Les enjeux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité sont identifiés comme des priorités de développement durable par le Département. Afin d'accompagner le changement de pratiques dans ces domaines, des accompagnements et appels à projets permettent de soutenir les projets innovants sur l'adaptation au changement climatique, la nature, en ville, le confort d'été, les écoquartiers, la lutte contre les déchets dans les espaces naturels, agricoles et forestiers...

Article 6-2 : Modalités d'intervention et contributions

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques:

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements nécessaires à l'enfance et la jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, etc.).

En effet, le Département souhaite pleinement endosser le rôle que lui a conféré la loi NOTRe de "Chef de file des solidarités Humaines et Territoriales" en offrant son expertise aux plus petites communes et intercommunalités, peu outillées, mais également de toutes celles qui ont la volonté de développer des projets ambitieux.

Les communes et intercommunalités doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences et se retrouvent à agir dans un contexte de plus en plus complexe d'un point de vue technique, économique, réglementaire tandis que les attentes des administré.es évoluent et s'orientent vers une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales.

Cette offre d'ingénierie, à disposition des communes et de leurs groupements dans le cadre de la conception et réalisation de leurs projets est synthétisée dans un Guide de l'Appui Technique, qui regroupe les 48 thématiques d'accompagnement réparties en 9 grands domaines d'intervention.

Cette offre d'appui technique intervient en amont des projets et parfois en cours, mais ne vise pas à se substituer aux bureaux d'études et maître d'œuvre indispensables pour leur réalisation. Elle est gratuite et au service de toutes les communes et intercommunalités qui la sollicitent.

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lappui-technique-departemental-au-service-des-communes-et-intercommunalites/>

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique. Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie. Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc... L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de

renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre, Pézilla-la-Rivière
- l'EPCI concerné, la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole
- la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée
- le Département des Pyrénées-Orientales

Ce Comité de Pilotage pourra associer également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Pézilla-la-Rivière (l'AURCA agence d'urbanisme catalane, les Chambres consulaires, le CAUE, l'EPF Occitanie, l'EPFL, des Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Pézilla-la-Rivière le



<p>La COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE Le Maire</p> <p>M. Jean-Paul BILLES</p>	<p>La COMMUNAUTE URBAINE PERPIGNAN MÉDITERRANEE METROPOLE Le Président</p> <p>M. Robert VILA</p>
<p>Le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES La Présidente</p> <p>Mme Hermeline MALHERBE</p>	<p>La RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANEE La Présidente</p> <p>Mme Carole DELGA</p>

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Axe 1	Fiche action 1.1.
<p>Développer le projet territorial et économique d'excellence en appui sur l'Ecoparc Catalan afin d'anticiper les filières de demain et créer de l'emploi diversifié à forte valeur ajoutée</p>	<p>Développer le tourisme dans le Roussillon des vallées</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Pézilla-la-Rivière offre l'exemple très clair de la formation d'un village fortifié autour d'une cellera originelle. Les vestiges conservés (murailles, porte, forme, rues intérieures), la très riche documentation historique et les fouilles archéologiques conduites dans le village permettent de faire l'histoire de cette cellera et de la raconter de manière vivante au travers d'un centre d'interprétation. Une maison d'hôtes avec un restaurant en cœur de village permettrait de compléter l'offre touristique.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revitalisation du centre-ville</i> • <i>Promouvoir le patrimoine architectural et urbain roussillonnais</i> • <i>Proposer une offre d'hébergement touristique et de restauration</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Centre d'interprétation des celleres</p> <p>Descriptif : <i>intégration d'un centre d'interprétation des Celleres au sein d'une cellera. Ce projet original s'inscrit dans l'axe 2 (valoriser le territoire catalan) de l'agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole en proposant un tourisme culturel d'arrière-pays différent de celui du littoral. Ce projet répond parfaitement à la volonté de la Commune de s'inscrire dans une démarche de découverte de l'arrière-pays en lien avec les autres communes de l'écoparc Catalan dans le cadre du projet de territoire.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : <i>Commune</i></p> <p>Coût estimatif : <i>1 986 819,66 € HT</i></p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2022 : APS-APD <input checked="" type="checkbox"/> 2023 : études PRO – consultation des entreprises <input checked="" type="checkbox"/> 2024 : travaux <input checked="" type="checkbox"/> 2025 	 <p>The image is an aerial photograph of a circular fortified village (cellera) with red-tiled roofs and a central courtyard. A red circle highlights a specific building or area within the walls. The image includes a scale bar at the bottom left indicating 0 to 20 meters and a scale of 1:835.</p>

- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : *UPVD (université de Perpignan), architecte, bureau d'études*

Partenariat financier : *DRAC, Région (184 845 € obtenus), EDF-EN (via PMM), Département, Europe*



Projet 1.1.2. : Maison FONS (hébergement et restauration)

Descriptif : *rénovation d'une maison de maître communale en café-restaurant et chambres d'hôtes gérés par un professionnel de l'hôtellerie/restauration via un bail commercial (en attente d'un porteur de projet). Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 (valoriser le territoire catalan) de l'agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole en proposant une expérience hôtelière et gastronomique authentique de l'arrière-pays Roussillonnais.*

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 5. *Préserver et développer des emplois de qualité*
- 6. *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : *Commune*

Coût estimatif : *600 000 € HT*

Calendrier prévisionnel :

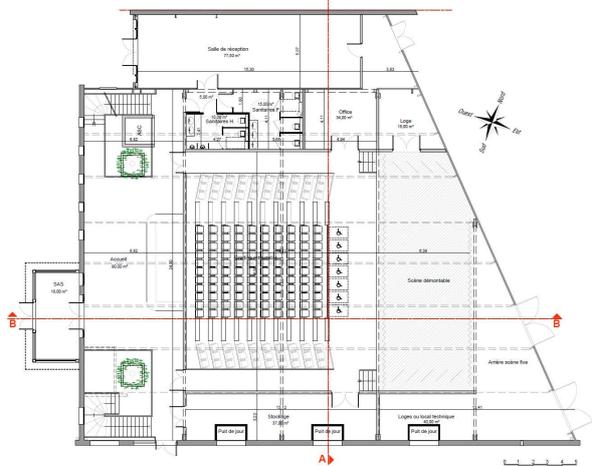
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025 : *études de faisabilité*
- 2026 : *élaboration du DCE - consultation des entreprises*
- 2027-2028 : *travaux*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : *architecte, bureau d'études*

Partenariat financier : *Région (selon dispositif), EDF-EN (via PMM), Département, Europe*



Axe 1	Fiche action 1.2.
<p>Développer le projet territorial et économique d'excellence en appui sur l'Ecoparc Catalan</p>	<p>Développer l'économie du savoir en lien avec les énergies renouvelables</p>
<p>PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p>Contexte</p>	
<p><i>Dans le cadre du réaménagement d'une ancienne friche urbaine (cave coopérative vinicole) et du projet de territoire de l'ecoparc catalan, il est proposé de transformer un chai en amphithéâtre. Cet équipement structurant vient s'intégrer dans le projet de territoire de l'ecoparc catalan dans le domaine de la vulgarisation des énergies renouvelables.</i></p>	
<p>Objectifs stratégiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et vulgariser les énergies renouvelables • Sensibiliser le grand public sur ces énergies 	
<p>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</p>	
<p>Projet 1.2.1. : Maison des EnR (Projet incertain)</p> <p>Descriptif : transformation d'un ancien chai d'environ 800m² au sol en amphithéâtre destiné à la promotion de l'ecoparc / Espace de démonstration de dispositifs d'énergies renouvelables.</p> <p>Ce bâtiment servirait de point d'appui à la promotion de l'Ecoparc Catalan et permettrait d'accueillir des conférences et séminaires sur le thème du développement durable et de promouvoir le territoire à énergie positive. Géré par la Commune, sa fréquentation serait fonction des séminaires et conférences programmés.</p> <p>En réhabilitant un ancien Chai en bâtiment à énergie positive, via des technologies vertes (photovoltaïque, éolien à axe vertical, panneaux solaires, biomasse...) et des matériaux durables et renouvelables, ce projet sera exemplaire tant sur le plan de l'énergie (objectif horizon 2050 : territoire à énergie positive) que sur le plan foncier (respect du ZAN).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 5. Préserver et développer des emplois de qualité 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine</p> <p>Coût estimatif : 1 995 670 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p>	 

<p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : <i>esquisse - avant-projet</i> <input checked="" type="checkbox"/> 2026 : <i>élaboration du DCE - consultation des entreprises</i> <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 : <i>travaux</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>UPVD (université de Perpignan), architecte, bureau d'études</i> Partenariat financier : <i>DRAC, Région (en cours d'instruction), EDF-EN (via PMM), Département, Europe</i></p>	
--	--

Axe 2	Fiche action 2.1.
Réduire l’empreinte énergétique des bâtiments publics – faire des communes des acteurs clés de la transition énergétique	Rénover les bâtiments publics
PRESENTATION DE L’ACTION	
Contexte	
<p><i>Forte d’un parc immobilier en centre ancien, la Commune souhaite à présent valoriser ces bâtisses en les rénovant thermiquement et en y installant des services publics et de l’habitat dans le but de reconquérir le cœur de village.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le patrimoine bâti communal • Réaliser des économies d’énergies • Regrouper les services publics et les bureaux des associations en un même lieux • Proposer des appartements rénovés 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Maison TRILLO (réhabilitation de 4 appartements en cœur de village)</p> <p>Descriptif : rénover une ancienne maison de village sur 4 niveaux et la diviser en 3 appartements de 70 m² chacun, afin de développer une offre de logements touristiques, ainsi qu’un commerce (pâtisserie – salon de thé) en RDC pour redynamiser le tissu économique et social.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S’adapter à l’urgence climatique 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d’ouvrage : <i>Commune</i></p> <p>Coût estimatif : 400 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 : élaboration du DCE - consultation des entreprises – Début des travaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2025 : fin des travaux</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>architecte, bureau d’études</i> Partenariat financier : <i>Région (selon dispositif), Département</i></p>	 <p><small>Echelle 1 : 836 0 20 m</small></p>

Projet 2.1.2. : *Maison des services & associations*

Descriptif : transformer l'ancienne mairie, la rendre accessible aux PMR et la rénover thermiquement afin d'y regrouper les services (police municipale, Poste, aides ménagères, assistante sociale) et les bureaux associatifs.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2. S'adapter à l'urgence climatique
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : *Commune*

Coût estimatif : 834 776 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : consultation des entreprises
- 2023 : travaux
- 2024 : fin des travaux
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : *architecte, bureau d'études*

Partenariat financier : *Etat, Région (80 000 € obtenus : 40 000 € pour la mise en accessibilité et 40 000 € pour la rénovation énergétique), Département*



Axe 3	Fiche action 3.1.
Maintenir de l'agriculture dans les espaces urbains et périurbains	Participer à la protection et à la gestion des espaces agricoles naturels périurbains
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Propriétaire d'un terrain de 1,7 ha idéalement situé à côté du village, desservi par la route, une piste cyclable ou accessible à pied, les habitants et la municipalité ont élaboré ensemble un projet de jardins familiaux adapté aux utilisateurs et évolutif dans le temps.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les friches péri-urbaines • Protéger les espaces agricoles • Permettre une auto-production en fruits et légumes • Relier les jardiniers entre eux et avec le monde agricole 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Jardins familiaux (tranche 1)</p> <p>Descriptif : aménagement, sur une parcelle limitrophe du village, d'une trentaine de jardins familiaux avec cabanon et d'un verger commun, le tout équipé d'un arrosage. Il est question ici d'adapter notre territoire au changement climatique Solidarité, respect de l'autre, de l'environnement, partage, et rencontres sont de mise bien sûr. Mais il est aussi question ici d'adapter notre territoire au changement climatique ; de protéger notre territoire en particulier du risque incendie qui devient, avec la déprise agricole, de plus en plus pregnant.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 191 620 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 : élaboration du DCE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 : consultation des entreprises et travaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 : fin des travaux</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p>	 

<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>architecte, bureau d'études</i> Partenariat financier : <i>Etat, Région (selon dispositif), Département</i></p>	
--	--

Axe 4	Fiche action 4.1.
Mailler le territoire en équipements et services de proximité	Elargir les services publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Ces dernières années, un effort important a été fait pour agrandir, rénover thermiquement et réaménager les cours de récréation des écoles élémentaires et maternelle. Les prochaines années seront l'occasion de créer de nouveaux équipements publics à destination des plus petits, des jeunes et adolescents, des adultes et des plus âgés.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les services d'assistantes maternelles avec une crèche municipale • Lutter contre l'isolement en créant un lieu de vie pour les séniors • Améliorer l'accueil péri et extra-scolaire avec une salle polyvalente • Agrandir la médiathèque afin de proposer de nouveaux espaces de lectures et divertissements 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.1.1. : Salle polyvalente d'activités jeunesse</p> <p>Descriptif : construction d'une salle de 450m² pour les activités périscolaires et extrascolaires. La toiture sera équipée de 100kWc de photovoltaïque afin d'atteindre l'objectif horizon 2050 : territoire à énergie positive. Ce projet s'inscrit dans l'objectif 9 (construire la transition énergétique) de l'agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2. S'adapter à l'urgence climatique 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. <p>Maître d'ouvrage : <i>Commune</i></p> <p>Coût estimatif : 727 890 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 : APS-APD</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 : DCE - consultation des entreprises</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 : début des travaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2025 : fin des travaux</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : <i>architecte, bureau d'études</i></p> <p>Partenariat financier : <i>Etat, Département, PMMCU</i></p>	 

Projet 4.1.3. : Crèche - Maison de la petite enfance

Descriptif : aménagement d'une propriété communale et de ses extérieurs en espace dédié à la petite enfance.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 300 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026 : APS-APD - DCE - consultation des entreprises
- 2027-2028 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : architecte, bureau d'études

Partenariat financier : Etat, Département, PMMCU, CAF



Projet 4.1.4. : Foyer des aînés

Descriptif : Réaménagement d'une grande maison de village avec jardin afin d'y créer un espace de vie et d'échange pour les aînés de la commune.

Cet espace, une fois rénové, est idéalement situé au centre-ville ; il serait mis à disposition des aînés du village qui sont en demande d'un lieu convivial qui puisse être utilisé de façon régulière dans la semaine – Une partie des extérieurs serait affectée aux enfants de l'école catalane « La Bressola », située juste en face, ce qui créerait un véritable lien intergénérationnel.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 200 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028



<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>architecte, bureau d'études</i> Partenariat financier : <i>Etat, Région, Département, PMMCU</i></p>	
<p>Projet 4.1.5. : Extension de la médiathèque</p> <p>Descriptif : <i>agrandissement de la médiathèque dans une maison mitoyenne afin d'y déménager les bureaux/lieux de stockage et agrandir les espaces de lectures et de divertissements.</i> <i>Chacun des 3 niveaux, d'environ 30m² (soit 90m² supplémentaire en tout), sera connecté aux étages de l'actuelle médiathèque afin de l'étendre et ajouter des espaces de stockage, bureau et collections.</i> <i>Cette dernière est incluse dans le réseau RÉSOLU.net des médiathèques de la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, et collabore avec le réseau des bibliothèques départementales.</i> <i>Ce projet s'inscrit dans l'objectif 8 (la culture comme facteur d'épanouissement) de l'agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>5. Préserver et développer des emplois de qualité,</i> <i>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 200 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 2022<input type="checkbox"/> 2023<input type="checkbox"/> 2024<input type="checkbox"/> 2025<input checked="" type="checkbox"/> 2026<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : <i>architecte, bureau d'études</i> Partenariat financier : <i>Etat/DRAC, Région (selon dispositif), Département, PMMCU</i></p>	 <p>An aerial photograph of a town square, likely in Perpignan, France. The square is surrounded by buildings with red-tiled roofs. A red circle highlights a specific building in the center of the square. The image includes a scale bar at the bottom left indicating 0 to 20 meters and a scale of 1:836.</p>

Projet 4.1.6. : Aménagement d'un local - Banque alimentaire

Descriptif : aménagement d'un garage communal pour stockage et distribution de denrées alimentaires pour les plus démunis.

La commune de Pézilla la Rivière assure déjà un service de distribution de denrées alimentaires pour les personnes en difficulté (partenariat avec la Banque Alimentaire des P-O)

Face à la constante augmentation du nombre de bénéficiaires, il y a lieu d'aménager un nouveau local plus adapté pour le stockage des denrées ainsi que pour assurer la distribution dans de bonnes conditions – Cette distribution est assurée par des bénévoles, certains bénéficiaires et des élus -

La municipalité tient à pérenniser ce service qui assure une alimentation équilibrée à moindre coût aux personnes à faibles revenus –

Le rez-de-chaussée d'un garage acquis par la municipalité via un portage financier de l'EPFL, proche du centre-ville, est destiné à ce projet (travaux envisagés : cloisons, peinture, plomberie - sanitaires, carrelage, électricité...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, lien social et solidarités

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 200 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022

2023

2024

2025 : APD - DCE -Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : architecte, bureau d'études

Partenariat financier : Etat, Département, PMMCU, CAF



Axe 5	Fiche action 5.1.
Requalifier et redynamiser le village	Proposer des services et commerces de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Bloqué par les risques inondations, le développement économique du village n'a pas suivi la croissance démographique. Ainsi, les demandes d'artisans et commerçants souhaitant s'installer ne trouvent pas toujours une issue favorable faute de lieux adéquats. Par ailleurs, les habitants et les associations sont en demande d'une salle de réception et de festivités, alors que l'actuelle salle (Casa Pau Berga), située au cœur du village, pose des problèmes de stationnement, de nuisances sonores et de capacité d'accueil.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir des artisans et activités des métiers de l'art dans le centre ancien • Améliorer l'accessibilité • Répondre aux besoins des associations et de la population • Dynamiser les secteurs commerciaux et associatifs • Démonstration d'un bâtiment écoresponsable à énergie positive 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 5.1.1. : Salle de convivialité</p> <p>Descriptif : construction d'une salle de 230m² et d'une aire de jeux pour enfants. La toiture sera équipée de 50kWc de photovoltaïque afin d'atteindre l'objectif horizon 2050 : territoire à énergie positive. Ce projet s'inscrit dans l'objectif 9 (construire la transition énergétique) de l'agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2. S'adapter à l'urgence climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 649 795 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 : APS-APD-DCE - consultation des entreprises</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 : travaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 : fin des travaux</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : architecte, bureau d'études</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région (97 350 € obtenus), Département, PMMCU</p>	  

Projet 5.1.2. : Atelier de vitraux

Descriptif : transformation d'une grange, située au cœur du village, en atelier de vitraux et logement attenant à l'étage. Cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet global d'artisanat d'art dans le cœur de village.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 (valoriser le territoire catalan) de l'agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole en proposant un tourisme artisanal d'arrière-pays différent de celui du littoral.

C'est un véritable projet original située en plein cœur de la cellera.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 330 437 € HT

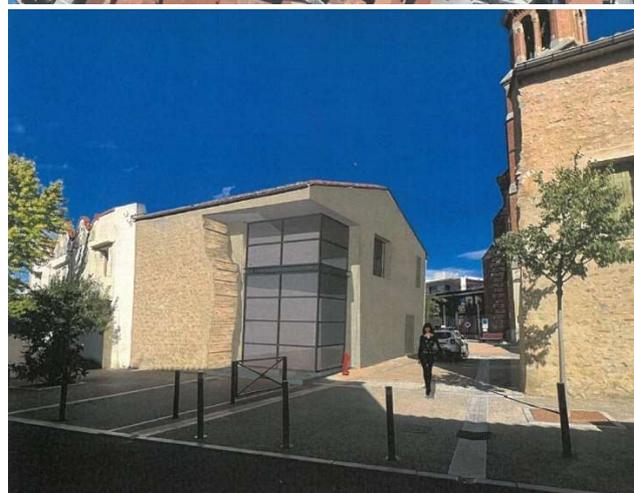
Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 : DCE - consultation des entreprises
- 2024 : Travaux
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : architecte, bureau d'études, DRAC

Partenariat financier : Etat, Région (selon dispositif), Département



Projet 5.1.3. : Aménagement de locaux commerciaux et d'artisanat

Descriptif : transformation d'une grange, située sur la place du village, en locaux commerciaux et pour l'accueil d'artisans et métiers d'art, et rénovation et aménagement d'une maison de village d'environ 60m² accolée à la médiathèque, en local d'artisanat d'art et d'activités culturelles en lien avec la médiathèque (Le rez-de-chaussée serait réservé et réaménagé afin d'accueillir un artisan d'art en lien avec les autres projets (vitraux, peinture sur bois, tisserande, potière...)); les étages seraient gérés par la médiathèque et dédiés à des ateliers culturels en lien avec l'artisanat d'art).

Ces locaux s'inscrivent dans le cadre du projet global d'artisanat d'art dans le cœur de village.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 (valoriser le territoire catalan) de l'agenda 21 de Perpignan Méditerranée Métropole en proposant un tourisme artisanal d'arrière-pays différent de celui du littoral.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables



<p>Maître d'ouvrage : <i>Commune</i></p> <p>Coût estimatif : <i>967 598 € HT</i></p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 2022<input type="checkbox"/> 2023<input checked="" type="checkbox"/> 2024 : <i>étude de faisabilité</i><input checked="" type="checkbox"/> 2025 : <i>DCE – consultation des entreprises</i><input checked="" type="checkbox"/> 2026 : <i>travaux</i><input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : <i>architecte, bureau d'études</i></p> <p>Partenariat financier : <i>Etat, Région (selon dispositif), Département</i></p>	
--	--

Axe 5	Fiche action 5.2.
Requalifier et redynamiser le village	Offrir des équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La politique urbaine de la municipalité menée depuis plusieurs années est basée, entre autres, sur une requalification du centre ancien et l'amélioration des aménités urbaines, comme en témoigne la récente aire de loisirs inaugurée en 2022. Une requalification de certains espaces et parc publics doit être menée pour proposer aux habitants des lieux de détente à proximité de leur habitation.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Redynamisation du centre-ville via les aménités urbaines • Amélioration du vivre ensemble et la cohésion sociale • Requalification des espaces publics 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 5.2.1. : Aménagement d'une aire de détente et de jeux.</p> <p>Descriptif : aménagement d'un vaste espace de plus de 6000m² en aire de détente. Cette esplanade arborée existante n'est actuellement pas valorisée. Située à côté du point-jeune et du club de pétanque, le projet vise à aménager cet espace avec une promenade, des bancs, des jeux pour enfants, une estrade et des sanitaires ; la voirie adjacente sera restructurée afin d'y créer un nouvel espace de stationnement d'une cinquantaine de places en complément des parkings existants à la mairie, au centre médical et au Carrero, ceci afin de diminuer le stationnement anarchique dans le village.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 300 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 2024</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2026 : APS-APD</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 : PRO - consultation des entreprises et travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : architecte, bureau d'études Partenariat financier : Etat, Département, PMMCU</p>	 

Projet 5.2.2. : rénovation et extension d'une aire de pique-nique en espace de loisirs sportif et de détente avec plan d'eau.

Descriptif : extension et rénovation de l'aire de pique-nique actuelle avec des jeux, un terrain de pétanque, des agrès sportifs et un petit plan d'eau. La municipalité a eu l'opportunité d'acquérir des terrains jouxtant l'actuel site très prisé des habitants et des personnes extérieures à la commune. Les installations actuelles doivent être réhabilitées (tables, bancs...) et une extension de cet espace est prévu – Il y a un véritable besoin, la population est en demande d'espaces de détente extérieurs, de lieux conviviaux -

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 275 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : architecte, bureau d'études

Partenariat financier : Etat, Département



Projet 5.2.3. : réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes et cinéma du centre du village en un espace socio-culturel (cinéma, conférences, concerts...)

Descriptif : faire revivre l'ancienne salle des fêtes/cinéma de quartier en réaménageant cet ensemble de bâtiments, acquis dernièrement par la Commune, en une salle dédiée à diverses activités socio-culturelles (cinéma, conférences, concerts...) gérée par la Commune, la médiathèque et les associations culturelles et à destination des habitants du village et des villages voisins non pourvus d'un tel équipement (soit un bassin d'environ 15 000 habitants dans un rayon de 5km, en adéquation avec le rôle de centralité de Pézilla dans le SCoT). Véritable exemple de rééquilibrage territorial et de bien être des habitants - Donner la possibilité aux personnes d'aller au cinéma ou voir un spectacle sans avoir à utiliser son véhicule ou les transports en commun -

Développer une attractivité de proximité : à destination des habitants mais aussi ceux des communes voisines. L'objectif est de faire de cet équipement un lieu vivant et fréquenté qui contribue toute l'année à l'animation du village.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022

2023

2024 : APS-APD-DCE

2025 : travaux

2026

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : architecte, bureau d'études

Partenariat financier : Etat, Région, Département



Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération					Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
AXE STRATEGIQUE 1 : Développer le projet territorial et économique d'excellence en appui sur l'Ecoparc Catalan												
ACTION 1.1 Développer le tourisme dans le Roussillon des vallées	<i>Projet 1.1.1 Centre d'interprétation des celleres</i>											1, 5, 6
	<i>Projet 1.1.2 Maison FONS (hébergement et restauration)</i>											5, 6
ACTION 1.2 Développer l'économie du savoir en lien avec les énergies renouvelables	<i>Projet 1.2.1 Maison des EnR</i>											1, 2, 3, 5, 6
Construction d'un Centre Technique Municipal équipé d'une toiture photovoltaïque						<input checked="" type="checkbox"/>						
Création d'un réseau d'irrigation sous pression			PO 2019			<input checked="" type="checkbox"/>						
AXE STRATEGIQUE 2 : Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics – faire des communes des acteurs clés de la transition énergétique												
ACTION 2.1 Rénover les bâtiments publics	<i>Projet 2.1.1 Maison TRILLO (réhabilitation de 4 appartements en cœur de village)</i>											2, 6
	<i>Projet 2.1.2 Maison des services & associations</i>											1, 2, 6
Remise à niveau des bâtiments du parc des sports			PO 2019		<input checked="" type="checkbox"/>							
AXE STRATEGIQUE 3 : Maintenir de l'agriculture dans les espaces urbains et périurbains												
ACTION 3.1 Participer à la protection et à la gestion des espaces agricoles naturels périurbains	<i>Projet 3.1.1 Jardins Familiaux</i>											1, 2, 3, 4
AXE STRATEGIQUE 4 : Mailler le territoire en équipements et services de proximité												
ACTION 4.1 Elargir les services publics	<i>Projet 4.1.1 Salle polyvalente d'activités jeunesse</i>				PO 2021							1, 2, 4, 6
	<i>Projet 4.1.2 City-Stade</i>											4, 6
	<i>Projet 4.1.3 Crèche-Maison de la petite enfance</i>											4, 5, 6

